



RAPPORT DE PRÉSENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

Conseil Municipal du 29 juin 2023

INTRODUCTION :

Les comptes 2022 clôturent à 183 M€ dont 164,6 M€ consacrés aux projets et actions en faveurs de Orléanais.

Dans un contexte de forte tension sur les dépenses avec l'envolée des prix de l'énergie (+3 M€), la revalorisation du point d'indice de rémunération (+4 M€), le budget de la Ville a bien résisté et dégage une épargne disponible de 18 M€.

Ceci est le résultat d'une gestion financière basée sur des fondamentaux toujours respectés et qui confèrent à la Ville des finances saines et résilientes.

Avec un volume d'investissements de près de 23 M€, 2022 est aussi une année de transition qui prépare les importants projets de demain parmi lesquels on peut citer la restructuration des halles châtelet, la requalification du secteur de la rue de Bourgogne, la rénovation du conservatoire.

Ainsi, les investissements 2022 se sont concentrés sur les équipements de proximité avec notamment :

- 6,2 M€ pour l'aménagement urbain
- 4,6 M€ pour les écoles
- 2,8 M€ pour le sport et la jeunesse
- 2,2 M€ pour l'espace public
- 2,2 M€ pour la culture et l'évènementiel

Avec un niveau d'endettement stable et très maîtrisé (inférieur à 90 M€), la Mairie préserve ses capacités à investir.

Ainsi, en 2022 comme les vingt dernières années, les comptes détaillés dans le présent rapport confirment que les fondamentaux de gestion sont respectés et que sa gestion saine permet à Orléans de pouvoir répondre aux besoins des habitants, d'investir pour la qualité de l'espace public et de l'environnement et d'accompagner le développement du territoire sur le long terme, sans augmenter les impôts.

Michel MARTIN,

PARTIE I : LA PROXIMITE AU CŒUR DES PRIORITES	4
I – Améliorer la qualité des services publics et être attentif au bien être des Orléanais	4
1. La priorité donnée à l'éducation	4
2. Le programme de réussite éducative	5
3. L'animation urbaine et les projets destinés à la jeunesse	5
4. Un effort constant pour la politique sociale, la promotion de la santé et l'intégration citoyenne des personnes handicapées	6
5. Le soutien de la pratique sportive.....	7
6. La modernisation du service public.....	9
7. La participation citoyenne et la vie des quartiers	10
8. La tranquillité publique et les dispositifs de prévention	12
9. Les pouvoirs de police sanitaire	15
II – La gestion et l'embellissement de l'espace public	15
III – La transformation des quartiers	17
IV – Le soutien à l'emploi et au commerce	18
PARTIE II : L'ATTRACTIVITE D'ORLEANS	19
I – La culture vecteur d'attractivité	19
II – La promotion du territoire et le label Ville d'Art et d'Histoire	22
III – Les principaux évènements et animations 2022.....	23
PARTIE III – LE DEVELOPPEMENT DURABLE, FIL CONDUCTEUR DE L'ACTION MUNICIPALE	26
PARTIE IV – PRESENTATION CONSOLIDEE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 PAR GRANDES MASSES – budget principal et budget annexe activités spécifiques	28
I- Présentation budgétaire consolidée par grandes masses	28
II- Présentation consolidée des équilibres financiers.....	30
PARTIE V – EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL	31
I – Les recettes de fonctionnement	32
II – Les dépenses de fonctionnement.....	38
III – L'autofinancement	42
IV – Les dépenses d'investissement et leur financement.....	43
PARTIE VI – EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET ANNEXE ACTIVITES SPECIFIQUES	47
Annexe : Principaux investissements réalisés en 2022, par politique publique :	48

PARTIE I : LA PROXIMITE AU CŒUR DES PRIORITES

I – Améliorer la qualité des services publics et être attentif au bien être des Orléanais

1. La priorité donnée à l'éducation

En 2022, le budget total de la politique éducation et centres de loisirs s'élève à 32 M€.

En fonctionnement, les dépenses s'établissent à 28,7 M€ : elles intègrent les frais de personnel, de restauration scolaire, l'ensemble des dispositifs périscolaires et de loisirs (temps d'activités périscolaires, aide au travail personnel, accueil périscolaire, ateliers éducatifs et accueils de loisirs) et le coût d'entretien-maintenance ainsi que les frais financiers liés au groupe scolaire Bénédicte Maréchal.

Les dépenses de fonctionnement réalisées en faveur de l'éducation et des centres de loisirs comprennent notamment :

- les charges de personnel : 19,9 M€,
- la participation de la Mairie au coût de la restauration scolaire : 3,507 M€,
- la contribution obligatoire au fonctionnement de l'enseignement privé : 1,373 M€,
- les dépenses courantes des centres de loisirs : 1,146 M€,
- les charges de fonctionnement et les frais financiers du groupe scolaire Bénédicte Maréchal : 0,542 M€,
- les fournitures et manuels scolaires : 0,373 M€,
- le transport collectif : 0,280 M€.

En investissement, 3,3 M€ ont été consacrés au financement des rénovations et équipements dans les écoles orléanaises dont :

- l'entretien, les grosses réparations et les travaux d'accessibilité sur les bâtiments scolaires : 0,743 M€,
- les charges d'investissement du groupe scolaire Bénédicte Maréchal : 0,524 M€,
- l'acquisition de matériels scolaires et de loisirs pour 0,344 M€, la modernisation de l'équipement informatique des écoles pour 0,147 M€, les dernières dépenses dans le cadre du déploiement du plan numérique en élémentaire qui a débuté en 2015-2016 pour 0,019 M€ en 2022,
- la poursuite de l'aménagement des cours d'école : 0,304 M€,
- les travaux d'aménagement des classes d'école : 0,297 M€,
- la fin de la restructuration de l'école élémentaire René Guy Cadou pour 0,291 M€,
- les travaux de menuiserie de l'école Guernazelles : 0,225 M€,
- les travaux de rénovation thermique sur les bâtiments scolaires : 0,156 M€,
- les travaux d'aménagement de locaux scolaires dans l'ancien collège la Bolière : 0,114 M€,
- la fin des travaux de rénovation de l'école Charles Pensée : 0,076 M€.

Comme les années précédentes, les dépenses et recettes liées aux repas servis dans les collèges dans le cadre de la convention passée avec le Conseil Départemental du Loiret et intégrées au contrat de restauration scolaire (2,724 M€) sont comptabilisées en opérations pour compte de tiers.

2. Le programme de réussite éducative

En complément de la politique de l'Education, la Mairie développe également une démarche volontariste en faveur de la prévention et de la réussite.

Le programme de réussite éducative s'inscrit dans le cadre d'une convention de partenariat conclue avec l'Etat et la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret. Il a pour objectif d'apporter un soutien aux enfants en difficulté, scolarisés dans les zones d'éducation prioritaire, en proposant des projets éducatifs auxquels sont associés les parents.

En 2022, les dépenses consacrées à la réussite éducative (CCAS et Ville) représentent 0,480 M€, (dont 0,066 M€ à la charge de la Ville).

Dans le cadre de ce dispositif, 658 enfants (dont 52% de nouveaux enfants) et leur famille (572) ont pu bénéficier d'un suivi individuel. 94% des enfants accompagnés ont entre 2 et 11 ans.

3. L'animation urbaine et les projets destinés à la jeunesse

Dans le prolongement de la prévention et de la réussite éducative, la Mairie déploie aussi de nombreuses initiatives dans les quartiers et soutient les associations d'animation urbaine.

En 2022, un budget de 3,9 M€ y compris les frais de personnel (dont 3,2 M€ en fonctionnement et 0,7 M€ d'investissement) a été consacré à la politique en faveur de la jeunesse. Ce budget complète celui consacré aux actions et projets développés dans le cadre de la politique municipale en faveur du sport et de la culture.

En 2022, l'ensemble des actions et projets initiés depuis plusieurs années en direction de la jeunesse a été poursuivi ou a pu reprendre après les périodes de crise sanitaire de 2020 et 2021, notamment le Festival Hip Hop (0,035 M€), la soirée jeunes talents (0,047 M€) et Orléans Mouv' (0,012 M€).

Les subventions de fonctionnement 2022 s'élèvent à 2,963 M€, la politique d'animation urbaine reposant essentiellement sur le conventionnement et le partenariat avec des associations spécialisées.

L'association AselqO désormais dénommée Anim'Orléans a bénéficié en 2022 d'une subvention de 2,420 M€ et 0,101 M€ d'équipements (0,050 M€ via une subvention et 0,051 M€ de dépenses d'équipement prise en charge par la Ville).

en K€	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA/CFU 2022
Subventions	3 053	3 099	3 233	3 178	2 963
dont Aselqo	2 570	2 570	2 570	2 570	2 420
autres subventions	483	529	663	608	543

Enfin, les bourses et prix dans le cadre de projets pour les jeunes, la cotisation au Centre Régional d'Information Jeunesse et le fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes ont représenté respectivement 0,011 M€ (dont 0,005 M€ pour la soirée jeunes talents), 0,045 M€ et 0,005 M€.

En investissement, les principales dépenses ont concerné :

- La dernière annuité pour l'acquisition des anciens locaux du CNFPT: 0,575 M€,
- L'entretien des bâtiments jeunesse : 0,038 M€.

4. Un effort constant pour la politique sociale, la promotion de la santé et l'intégration citoyenne des personnes handicapées

En 2022, les dépenses de la Mairie consacrées à l'action sociale, à la santé et au handicap s'établissent à 24,8 M€ (dont 11,8 M€ de frais de personnel mis à disposition remboursés par le CCAS à la Mairie).

LE SOUTIEN APPORTE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET AUX ACTEURS SOCIAUX :

L'année 2022 reste marquée par la période post crise sanitaire à laquelle est venue s'ajouter la gestion de l'accueil de réfugiés ukrainiens et la gestion du péril de la rue de Bourgogne. On soulignera l'adaptation des services pour préserver les liens avec les usagers.

Les subventions de fonctionnement versées en 2022 (9,235 M€) concernent :

- la subvention allouée au Centre Communal d'Action Sociale en progression de 0,200 M€ (8,743 M€),
- la participation au financement du programme de réussite éducative (0,048 M€),
- les subventions versées aux associations (0,444 M€) menant des actions d'accompagnement et de lien social comme La vie devant Soi (0,100 M€), le Relais Orléanais (0,100 M€), la Fédération de Foyers Clubs Seniors (0,045 M€), l'AHU (0,043 M€), l'association de la crèche parentale des P'tits Mouflets (0,037 M€), les Restos du Cœur (0,035 M€).

En millions d'euros	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA/CFU 2022
Total Politique sociale - subventions	8,774	8,693	8,835	9,045	9,235
dont C.C.A.S.	8,193	8,193	8,343	8,543	8,743
dont C.C.A.S. réussite éducative	0,048	0,048	0,048	0,048	0,048
dont C.C.A.S. prévention médiation	0	0	0	0	0
Total CCAS	8,241	8,241	8,391	8,591	8,791
dont autres bénéficiaires	0,533	0,452	0,444	0,454	0,444

La subvention allouée au CCAS par la Mairie a permis de poursuivre l'ensemble des actions visant à soutenir les familles Orléanaises, et notamment :

- la politique Petite Enfance (10,011 M€ y compris dépenses de personnel), et ses structures situées dans tous les quartiers, pour l'accueil des tout-petits. En 2022, les structures petite-enfance ont accueilli 1 384 enfants, représentant 928 938,70 heures d'accueil,
- la politique de solidarité et d'action sociale (1,880 M€ y compris dépenses de personnel), avec notamment :
 - l'animation de l'Espace Solidarité (67 familles accueillies soient 217 personnes) et l'attribution d'aides facultatives,
 - l'accompagnement de 987 personnes, dans le cadre de la convention renouvelée avec le Département du Loiret,
 - la domiciliation administrative des personnes en hébergement précaire ou sans domicile fixe, 1105 domiciliations actives au 31 décembre 2022 contre 1 060 au 31 décembre 2021,
 - l'instruction de 241 dossiers d'aide légale,
- la politique des Aînés (2,799 M€ comprenant notamment l'exploitation des deux résidences autonomie et les frais de personnel) :
 - le volet hébergement, avec l'accueil de 114 résidents au 31 décembre 2022, l'accueil des aînés et de leurs aidants au Centre Local d'Information et de Coordination (2 189 personnes accueillies en 2022 et 405 visites à domicile),
 - 96 animations ont été réalisées en 2022,
 - les services de téléassistance avec 545 abonnés dont 501 à domicile,
 - le portage des repas à domicile pour 299 bénéficiaires à domicile soit 113 185 repas servis,
- la politique de prévention de la Santé (0,213 M€ y compris les dépenses de personnel),

- l'animation de la politique en faveur du handicap en coordination avec les associations (0,079 M€ y compris les dépenses de personnel),
- la politique de carrefour des parents et de réussite éducative (0,774 M€ y compris les dépenses de personnel).

Fonctionnement du CCAS - Recettes réelles en M€	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA/CFU 2022
Total Fonctionnement	14,425	13,932	14,411	14,836	15,095
Evolution Indiciaire base 100 en 2009	107	103	107	113	115
Subvention de la ville	8,241	8,241	8,391	8,543	8,743
Part de financement de la Ville	57,1%	59,2%	58,2%	57,6%	57,9%

LA POLITIQUE SANTE ET LES MAISONS DE SANTE

L'année 2022 a été consacrée à la poursuite des actions de promotion du territoire en direction des professionnels de santé pour favoriser leur installation.

La Mairie est un acteur du maillage médico-social sur le territoire à travers sa participation au contrat local de Santé Publique et conseil local en santé mentale en lien avec un certain nombre de communes de la Métropole.

Les actions développées par la Mairie d'Orléans visent à répondre à l'enjeu majeur que constitue la question de la démographie médicale : ouverture de la MSP dans le quartier Saint Marceau début 2020, ouverture de la Maison de Santé Madeleine Brès dans le quartier Madeleine en 2021, et les actions pour la création du centre de santé rue A

Les dépenses 2022 (0,877 M€) ont ainsi principalement concerné le centre de santé de la rue A. Gault avec 0,528 M€ d'investissements, la gestion des Maisons de Santé Pluridisciplinaires (0,031 M€), les subventions aux associations (0,183 M€), le financement du plan défibrillateurs (0,41 M€) ainsi que les dépenses liées au protocole de la faculté de médecine Zagreb (0,066 M€).

LA POLITIQUE HANDICAP

Dans le cadre de la politique Handicap, 0,322 M€ ont été consacrés à la poursuite du programme de travaux d'accessibilité dans les bâtiments municipaux, 0,012 M€ ont été versés aux associations, 0,013 M€ ont été consacrés à pour la poursuite du projet ACCEO qui facilite l'accès aux services publics pour les personnes malentendantes, et 0,250 M€ ont été versés à la fédération des aveugles et amblyopes de France Val de Loire pour la rénovation du bâtiment accueillant la Maison de la Déficience Visuelle Centre Val de Loire depuis décembre 2022.

Par ailleurs, le pourcentage d'agents en situation de handicap en poste à la Mairie d'Orléans s'établit à plus de 6 %.

5. Le soutien de la pratique sportive

La politique sportive de la Mairie d'Orléans a pour objectif de promouvoir et développer la pratique sportive, qu'elle soit de haut niveau, compétitive, amateur ou de loisirs, afin de permettre au plus grand nombre d'Orléanais de bénéficier d'activités épanouissantes et créatrices de lien social. Elle s'attache ainsi à accompagner le développement d'actions sur différents axes : parcours d'excellence sportif, rayonnement et attractivité du territoire, bénévolat, sport féminin, pratique sportive à destination des personnes en situation de handicap, sport santé et bien-être, sport citoyen et environnement.

En 2022, les dépenses en faveur des pratiques sportives et de loisirs s'établissent à 12,8 M€ : 10,8 M€ en fonctionnement (dont 4,2 M€ de frais de personnel, 6,5 M€ de fonctionnement courant et

0,136 M€ au titre des frais financiers du PPP gymnase Georges Chardon, et 2,1 M€ d'investissement.

Pour rappel, les dépenses de fonctionnement concernant le soutien aux clubs sportifs professionnels de haut niveau, ainsi que des équipements sportifs d'intérêt métropolitain (patinoire et Parc de Loire – Base de loisirs de l'île Charlemagne) ont été transférées le 1^{er} janvier 2019 à Orléans Métropole.

LE SOUTIEN AUX CLUBS ET AUX ASSOCIATIONS

En 2022, la Mairie maintient son effort financier vis-à-vis des clubs sportifs avec une dépense de 2,142 M€ qui comprend :

- les subventions versées aux clubs sous contrat d'objectifs (1,338 M€),
- les subventions versées aux clubs, sur la base de critères (nombres d'adhérents, de licenciés, d'entraîneurs, d'éducateurs, résultats sportifs, actions de développement durable, notamment) : 0,538 M€,
- les subventions apportées aux associations sportives (0,199 M€),
- les subventions ponctuelles (0,067 M€) pour des manifestations exceptionnelles organisées par des clubs.

A ces subventions s'ajoute l'acquisition de prestations auprès d'Orléans Loiret Basket (0,230 M€) et de la SASP USO Foot (0,082 M€). En contrepartie de l'occupation des locaux municipaux, la Mairie perçoit une redevance d'occupation (0,033 M€ d'Orléans Loiret Basket et 0,188 M€ de la SASP USO Foot).

Depuis 2017, l'évolution des principales subventions versées aux clubs sportifs est la suivante :

En K€	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA/CFU 2022
TOTAL des subventions versées	3464	2261	2408	2169	2142
évolution n/n-1	2,3%	-34,7%	6,5%	-9,9%	-1,2%
dt Orléans Loiret Basket	1012	-	-	-	-
dt SASP Orléans Loiret Football	420	-	-	-	-
dt USO Foot	39	139	139	10	59
dt USO Judo	340	342	355	337	337
dt Rugby Club d'Orléans	170	180	220	170	155
dt Sté Municipale Orléans Gymnastique	234	224	223	223	225

Pour mémoire, les subventions à Orléans Loiret Basket (1,112 M€), et à la SASP USO Foot (0,420 M€), ainsi que les subventions d'équilibre versées à Orléans Val de Loire Evénements pour la gestion de la patinoire Baron (0,400 M€) n'apparaissent plus dans les comptes de la ville d'Orléans depuis le 1^{er} janvier 2019 suite aux transferts de compétences vers Orléans Métropole.

GESTION DES EQUIPEMENTS, FOURNITURES, ENTRETIEN, FLUIDES

Les dépenses de fonctionnement comprennent notamment :

- les charges d'exploitation du Centre Nautique de la Source (1,059 M€),
- les charges d'exploitation et la contribution versée au délégataire qui exploite l'O (1,130 M€),
- l'entretien et la maintenance des autres équipements sportifs (0,240 M€),
- les dépenses de fluides des autres équipements sportifs (0,193 M€) ;
- les fournitures et petits équipements (0,273 M€) ;
- les charges de fonctionnement du gymnase Georges Chardon conformément au contrat de PPP (0,284 M€ dont 0,136 M€ au titre des frais financiers).

Les recettes comprennent principalement les droits d'entrée des piscines, les inscriptions pour les EMIS et « Orléans Vous Coach », les diverses redevances d'utilisation des équipements et sites municipaux (palais des sports, gymnases, île Charlemagne...), ainsi que les revenus et loyers issus de l'utilisation des équipements sportifs pour 0,876 M€ dont 0,364 M€ dans le cadre de l'exploitation du centre aqualudique l'O.

De plus, depuis le transfert en 2019 des équipements sportifs d'intérêt métropolitain à Orléans Métropole, une recette de mise à disposition de services a été perçue par la ville pour 0,189 M€. Cette recette vient compenser les charges de personnel des agents mis à disposition.

En 2022, Orléans a poursuivi l'accompagnement de l'organisation de manifestations sportives qui participent à l'animation et au rayonnement de la Ville. Ces dépenses ont représenté 0,442 M€ et ont concerné : l'étape à Orléans du Paris-Nice 2022, l'Open de tennis d'Orléans, l'Open 3X3 de basket, la deuxième édition du challenge de foot Emiliano Sala, le match international entre le Sénégal et la Bolivie, l'Open de badminton, le Vélo tour, la tournée des sables – Beach volley, la reprise de la course des 3 ponts, le tour du Loiret, et des animations dans le cadre du label terre de jeux.

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES EN 2022 (2,1 M€)

Les principaux projets d'investissement ayant fait l'objet de dépenses en 2022, dans le cadre de la politique sportive concernent :

- la poursuite des travaux de rénovation et d'entretien des équipements sportifs (0,518 M€),
- les redevances et taxes d'aménagement liées au contrat de délégation de service public du centre aqualudique de centre-ville (0,381 M€),
- les charges d'investissement du gymnase Georges Chardon conformément au contrat de PPP (0,275 M€),
- les travaux de rénovation du gymnase Gaston Couté (0,229 M€),
- le renouvellement des équipements sportifs (0,207 M€),
- des travaux divers de remise en état (0,174 M€)
- des subventions pour les dépenses d'investissement des clubs (0,127 M€),
- la fin des travaux de l'île Arrault (0,058 M€).

6. La modernisation du service public

La Mairie d'Orléans a poursuivi sa démarche d'innovation et de développement des usages numériques pour faciliter le quotidien des Orléanais et renforcer le rayonnement et l'attractivité de son territoire.

Dans le cadre de la feuille de route sur la transition écologique, la Mairie d'Orléans a passé un marché pour l'acquisition et l'installation d'un réseau de capteurs connectés sur l'espace public tels que des capteurs de prévention pollinique, pour aider les citoyens à prévenir les crises allergiques. De plus, l'acquisition de capteurs sur la qualité de l'air et la température permettront d'expérimenter et d'identifier les îlots de chaleur urbains et les conséquences d'une requalification d'un quartier.

En matière d'aménagement numérique en très haut débit, la Ville continue à suivre le déploiement de la fibre optique, tout en veillant à la qualité des espaces publics, en lien avec l'opérateur privé Orange qui déploie son propre réseau pour atteindre 86 % des logements raccordables à la fibre. Sur Orléans plus de 95% des logements sont éligibles à une offre THD (fibre, câble).

Orléans a modernisé son service gratuit de Wi-Fi public en remplaçant de multiples bornes Wi-Fi et en les intégrant à un système de gestion moderne et a équipé en borne Wi-Fi un nouveau site, le Foyer Saint Vincent, pour offrir un accès gratuit à Internet.

Face à la multiplication des antennes de téléphonie mobile devant diffuser la 5G, la ville a maintenu son service de mesure gratuite d'exposimétrie aux habitants. Ce service permet de rassurer les riverains inquiets d'un projet à proximité de leurs domiciles, de faire de la pédagogie sur le fonctionnement des ondes, et d'alimenter en parallèle l'observatoire des ondes de la Ville. Pour compléter ce dispositif, un marché pérenne de location de 4 capteurs permanents répartis sur l'ensemble de la ville a été passé.

Enfin, les cinq web caméras à vocation touristique offrant une vue panoramique depuis le Beffroi, la Place du Martroi, les quais de Loire, la cathédrale et le parc floral ont été maintenues. Très prisées par les médias nationaux, les images sont visibles en direct et gratuitement sur le site Internet de la Ville et celui de l'Office de tourisme. Ce service est suivi en temps réel et comptabilise plus de 197 000 vues depuis leur mise en place avec un temps moyen de consultation de 5 minutes.

Le portail métropolitain d'open data poursuit sa publication de nouveaux jeux de données et de services pour consulter facilement l'offre associative, l'offre de transport et la cartographie des points d'intérêt sur la biodiversité et les producteurs locaux. La mise en service d'une nouvelle application web « Rentrée en Fête » a facilité la recherche d'activités sportives et culturelles des 500 associations d'Orléans.

7. La participation citoyenne et la vie des quartiers

La proximité est un axe fort de la gouvernance mise en œuvre par la Mairie d'Orléans. Cela passe, entre autre, par la co-construction de la Ville, l'amélioration au quotidien du cadre de vie des habitants et l'animation des quartiers.

LA PARTICIPATION CITOYENNE

Depuis plus d'une quinzaine d'années, la collectivité implique les citoyens dans les projets de la Ville, que ce soit au travers de réunions publiques, d'ateliers de concertation, de ballades urbaines ou d'actions des Conseils Consultatifs de Quartier. En 2017, elle a été l'une des 20 villes pionnières à proposer un budget participatif.

Avec une volonté affichée d'impliquer encore davantage les orléanais dans la décision et l'élaboration des politiques publiques, une nouvelle charte de la participation citoyenne a été adoptée à l'unanimité en octobre 2020. Aux conseils de quartier revisités appelés « Orléans proximité », elle ajoute la possibilité pour les habitants de participer aux commissions de la Ville et de soumettre des questions au Conseil Municipal.

En 2022, le budget de fonctionnement dédié à la participation citoyenne et à l'animation des quartiers (0,080 M€) a permis :

- de poursuivre la démarche de concertation avec les habitants avec la première édition des Forums de quartier pour la réalisation des projets et l'aménagement de la ville,
- d'accompagner les animations de quartiers avec la première édition de l'évènement « Orléans Ville Propre » sur 3 quartiers, la poursuite de la distribution des branches de sapin dans les 6 quartiers, mais aussi l'évènement « Dimanche en douceur » avec une journée sans voiture,
- de soutenir financièrement les associations et comités des fêtes qui contribuent par leurs nombreuses actions et manifestations à animer les quartiers.

LES AMENAGEMENTS DE PROXIMITE DANS LES QUARTIERS

Les dépenses dédiées à la réalisation de projets d'aménagement dans les quartiers, à l'initiative des habitants, des acteurs et des groupes Orléans Proximité et dans le cadre du budget participatif, se sont établies à 0,520 M€.

Ces budgets sont dédiés à la réalisation de petits travaux permettant l'aménagement d'aires de jeux, la mise en accessibilité de l'espace public, son embellissement, la sécurité des piétons et des cyclistes, ainsi que l'amélioration des conditions de circulation et de stationnement.

Les projets (hors budget participatif) sont validés dans le cadre de revues de projets pilotées par les adjoints de quartiers avec la participation des élus thématiques et des services concernés. Ce dispositif particulièrement réactif permet la réalisation d'aménagements dans des délais courts, à partir de l'expression des besoins par les habitants dans les quartiers ou par les conseils consultatifs.

En 2022, ces dépenses ont permis :

- d'améliorer la qualité, la fonctionnalité et la sécurité de l'espace public, à partir de demandes des habitants, pour un montant de 0,387 M€,
- de réaliser certains projets de la nouvelle édition du budget participatif pour un montant de 0,133 M€ (poursuite de l'aménagement d'un potager pédagogique dans le jardin Hélène Cadou, d'un jardin sensoriel dans le parc Léon Chenault et aménagement d'un espace de détente intergénérationnel à la Source).

Enfin, 0,107 M€ ont également été consacrés à des travaux d'isolation (changement des huisseries et isolation des combles) de la Mairie de quartier de Saint Marceau (0,096 M€) et des études nécessaires à la rénovation de la toiture de la Mairie de proximité de l'Est (0,010 M€).

LES MARCHES DANS LES QUARTIERS

Les marchés sont source de cohésion, de convivialité et d'animation au sein des quartiers. Les 16 marchés de plein air organisés dans les quartiers d'Orléans traduisent l'engagement de la Mairie en faveur des circuits courts, permettant de soutenir les producteurs locaux et de promouvoir l'agriculture péri-urbaine.

Les dépenses consacrées à ces marchés s'établissent en 2022 à 0,015 M€ en fonctionnement (principalement des dépenses d'énergies) et à 0,020 M€ d'investissement pour l'installation et le remplacement de bornes d'alimentation électrique).

Après une baisse des recettes en 2020, liée à la gratuité des droits de place appliquée lors de la période de confinement de mi-mars à mai 2020, les recettes 2022 s'élèvent à 0,321 M€ : elles sont en progression par rapport à 2021 et ont dépassé le niveau de 2019.

LA VIE ASSOCIATIVE

Concernant les associations, la Mairie a tenu tout particulièrement à soutenir l'activité de son tissu associatif qui participe très activement à l'animation de la ville.

La manifestation Rentrée en Fête, réunissant plus de 35 000 visiteurs et plus de 500 associations ces dernières années, a pu accueillir le public et les associations dans des conditions normales en 2022, sans masques ni jauges sur les différents sites de la manifestation (0,078 M€).

Les deux Maisons des associations (rue Sainte Catherine et à La Source) ainsi que l'Espace Olympe de Gougues ont accueilli plus de 25 806,5 heures de réunions et 41 semaines d'expositions d'associations et de particuliers. Concernant le nombre d'heures d'utilisation, le chiffre a doublé

par rapport à 2021, et 11 semaines d'expositions supplémentaires indiquent la reprise quasi-normale des activités des associations.

Festiv'Assos s'est déroulé le 25 juin 2022 sur la place Ernest RENAN à Orléans la Source, réunissant une cinquantaine d'associations. La pluie incessante de la journée a quelque peu gâché la fête et freiné le public, mais de beaux projets ont émané de cette journée, notamment l'envie de renouveler l'opération en 2023 ainsi que la création d'une nouvelle association réunissant plusieurs d'entre elles autour d'un festival des langues.

8. La tranquillité publique et les dispositifs de prévention

LA TRANQUILLITE PUBLIQUE

En 2022, les dépenses de Tranquillité publique se sont élevées à 7,415 M€ :

7,148 M€ en fonctionnement dont 6,872 M€ de frais de personnel, le solde (0,277 M€) étant destiné au fonctionnement du service de police municipale et notamment :

- L'acquisition de vêtements de travail (0,080 M€),
- L'entretien des caméras de surveillance et des caméras piétons (0,065 M€),
- L'entretien des véhicules (0,014 M€),
- L'acquisition de fournitures diverses, de nourriture pour les chiens, frais de pension des chevaux, honoraires de vétérinaire et de maréchalerie (0,038 M€),
- La maintenance et l'entretien des équipements (0,031 M€),
- L'acquisition de fournitures et d'équipements pour l'armement des policiers municipaux et location du stand de tir (0,010 M€),
- La prise en charge des consultations médicales dans le cadre de la procédure d'Ivresse Publique Manifeste (0,009 M€) (avec une recette associée de 0,005 M€).

0,267 M€ en investissement ont permis de financer :

- La poursuite de l'installation et du renouvellement des équipements de vidéo-protection (0,179 M€), (avec une recette subvention de 0,001 M€),
- Le renouvellement des véhicules (0,036 M€) et grosses réparations (0,018 M€),
- La sécurisation des bâtiments publics (0,017 M€)
- Les équipements techniques des équipes (0,016 M€),

LE DISPOSITIF CITE EDUCATIVE

Ce label est un dispositif né à partir des initiatives menées sur le terrain notamment dans les quartiers prioritaires. Il vise à intensifier les prises en charge éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans pendant le temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire, en lien avec les différents acteurs concernés.

En 2022, ce dispositif a représenté 0,069 M € en dépenses dont 0,042 M€ d'investissement.

LE DISPOSITIF DE PREVENTION MEDIATION

Les équipes du service prévention médiation réussite (SPMR) réparties sur les quartiers de l'Argonne, de la Source, des Blossières et Dauphine contribuent, par leurs actions, à la prévention de la délinquance, à renseigner et orienter les personnes les plus fragiles, à repérer des situations de souffrance ou à risque, à faire remonter des problématiques des habitants ou encore à résoudre des conflits de voisinage.

LE DISPOSITIF DU SERVICE EDUCATIF DE PREVENTION

Le Service éducatif de prévention (SEP) met en œuvre l'action de Prévention Spécialisée métropolitaine sur les villes de St Jean de Braye, St Jean de la Ruelle, Fleury les Aubrais et Orléans. 14 éducateurs interviennent depuis les pôles territoriaux Est, Ouest et Sud, installés sur ces villes dans des locaux dédiés. L'un de ces éducateurs intervient en direction des jeunes des autres communes de la métropole.

D'autres intervenants viennent compléter les équipes (psychologues, art thérapeutes, encadrants de chantiers ...), prestataires ou vacataires.

En 2022, 769 jeunes ont été accueillis par le Service Educatif de Prévention.

- 338 jeunes âgés de – de 16 ans, dont 167 bénéficiaires du dispositif PASSERELLE, dans le cadre d'exclusions temporaires, définitives, ou de parcours dérogatoires et de la classe ARC.
- 431 jeunes âgés de + de 16 ans, dont 94 bénéficiaires du dispositif PLATEFORME, par les chantiers éducatifs.

L'Atelier technique

L'Atelier technique est désormais un outil majeur de l'action de Prévention Spécialisée, pour soutenir principalement la construction de nos relations éducatives avec les collégiens. L'ambiance Ateliers sert de « tiers » dans la relation et nous permet de rejoindre un axe fort de notre pratique, « le faire avec ». L'équipe éducative s'y est installée pour rencontrer une large part de son public, y compris les parents. La mécanique-vélo y est très présente, pour de la réparation, du recyclage, mais l'Atelier est aussi le support à d'autres activités (cuisine, échecs, médiation animale...).

LE DISPOSITIF « CARREFOUR DES PARENTS »

Initié par la Mairie d'Orléans en 2004 et considéré comme un dispositif essentiel de prévention, le Carrefour des Parents, porté par le CCAS, propose aux parents des temps d'échange et de partage avec chacun de leurs enfants en présentiel ou en distanciel autour de thématiques d'actualité énoncées par les parents.

En 2022, les dépenses pour le fonctionnement du dispositif sont de 0,118 M€ (frais de personnel compris). 1536 parents ont été rencontrés dont 344 au cours de 88 réunions mensuelles

Une lettre mensuelle d'informations, pour rester en contact avec les parents, a été créée en septembre 2021 et compte à ce jour 1779 abonnés. Son contenu en plus du programme des réunions aborde sous différents formats (vidéo, conseils lectures, liens etc...) un sujet de parentalité.

28 personnes ont été accueillies par la permanence psychologique par téléphone ou en présentiel et 302 parents rencontrés lors des présentations du dispositif dans 19 écoles maternelles ou primaires.

LE DISPOSITIF DE TRAVAIL D'INTERET GENERAL

Ce dispositif participe à la prévention de la récidive, en permettant à des personnes placées sous-main de Justice d'accomplir une peine ou une mesure éducative d'intérêt général. Depuis plusieurs années, les services municipaux contribuent de façon très active à ce dispositif.

En 2022, 127 personnes ont été orientées par la Justice, pour 6 507 heures effectuées, réparties en 105 peines/mesures :

- 52 « Travaux d'Intérêt Général »,

- 47 « Stages de citoyenneté »
- 6 « Réparations Pénales ».

Il s'agit d'une alternative au passage au tribunal, aux poursuites judiciaires, homologuée par le Procureur de la République pour les **contraventions et délits de faible gravité**. (Articles L 2212-1 et L 2212-5 du CGCT, Lois n°2 006-396 du 31 mars 2006 et n°2007-297 du 5 mars 2007, Décret n°2007-1388 du 26 septembre 2007, art 44-1 du code de procédure pénale, Articles R 15-33-29-3 et R 15-33-61 et R15-33-66 du code de procédure pénale).

La police municipale, suite à certaines infractions propose au contrevenant, le paiement d'une amende ou la réalisation d'un Travail Non Rémunéré, dans un délai imparti.

Si l'amende est réglée ou les heures réalisées, l'action pénale est éteinte et l'infraction n'est pas inscrite au casier judiciaire.

La Mairie d'Orléans a choisi de mettre en œuvre cette sanction à l'encontre des personnes qui commettent des actes d'incivilités sur la voie publique :

- Vol de fleurs dans les parterres,
- Jets de papier au sol,
- Dépôt sauvage d'ordures ménagères...

LE DISPOSITIF PARENTS-RELAIS

Le dispositif parents-relais complète les différentes actions de prévention en permettant de recourir ponctuellement, et en temps réel, à des parents vacataires volontaires.

LES MAISONS DE LA REUSSITE

Véritables lieux ressource, d'informations et d'actions de soutien à la parentalité et à la réussite des jeunes, les Maisons de la Réussite ont pour vocation d'accompagner et de promouvoir la réussite éducative et sociale de chaque enfant et adolescent, de développer la parentalité et le lien social entre les habitants des quartiers, dans une logique de prévention. Les maisons de la réussite portent aussi le dispositif de prévention médiation fort de 21 agents.

- 572 familles ont bénéficié d'un accompagnement, soit 658 enfants. 102 ont entre 2 et 6 ans, 517 entre 7 et 11 ans, 39 entre 12 et 16 ans.
- Ce sont, pour 60% des couples avec enfants, pour 15% des familles monoparentales, pour 14% des familles séparées ou divorcées, et pour 3% des familles recomposées.
- Ces familles sont situées pour 37% dans le secteur de la Source, pour 12% dans le secteur de l'Argonne, pour 11% dans le secteur de Saint Marceau et pour 10% dans le secteur Blossières - Murlins.
- 88% des situations sont en évolution positive en rapport aux objectifs d'accompagnement, 9% des situations restent sans suite, 10 % des situations restent en démarche d'accompagnement par l'équipe de la réussite éducative ou d'autres partenaires du secteur social ou médico-social.

9. Les pouvoirs de police sanitaire

La dotation globale de décentralisation versée par l'Etat en contrepartie de ces missions représente 0,399 M€ en 2022.

En 2022, 231 plaintes ont été instruites dans le cadre des pouvoirs de police du Maire, concernant essentiellement les domaines de l'habitat indigne, du bruit, des déchets sur le domaine privé, de l'hygiène alimentaire et de la gestion animale.

Par ailleurs, les autorisations en matière de bruit (débits de boissons, sonorisation, chantiers), ainsi que les demandes de renseignement relatives aux problématiques sanitaires ont représentées 350 dossiers traités sur l'exercice.

Au titre de la lutte contre l'habitat indigne, inscrite au Plan Solidarité Logement 45, 147 plaintes ont été instruites en 2022, pour la détection et la résorption des logements indignes et 18 autres demandes en matière d'habitat-logement ont été également traitées.

Enfin, concernant le contrôle des commerces de bouche, 9 établissements ont fait l'objet de contrôles d'inspection au titre de l'hygiène suite à des signalements de consommateurs ou de voisinage.

Au titre de la politique « immeuble menaçant ruine », 39 dossiers ont été ouverts en 2022. Au 31 décembre 2022, 54 dossiers étaient encore actifs, 16 dossiers ont été traités et clôturés dans l'année grâce à un travail soutenu de relance des propriétaires et d'incitation à la réalisation de travaux de mise en sécurité, pour un montant de dépenses de 0,015 M€. A cet effet, 3 arrêtés de mise en sécurité d'urgence et 4 arrêtés de mise en sécurité (procédure classique) ont été pris.

Au titre de la lutte contre l'habitat indigne, inscrite au Plan Solidarité Logement 45, 147 plaintes ont été instruites en 2022, pour la détection et la résorption des logements indignes et 18 autres demandes en matière d'habitat-logement ont été également traitées pour un montant de dépenses de 0,084 M€.

II – La gestion et l'embellissement de l'espace public

Avec le transfert de la compétence espace public à Orléans Métropole en 2017, les compétences gérées par la Mairie regroupent aujourd'hui les périmètres suivants : parcs et jardins, fleurissement, pavoisement et illuminations.

LA GESTION ET L'ENTRETIEN DE L'ESPACE PUBLIC AU QUOTIDIEN

Les dépenses 2022 pour la gestion de l'espace public s'établissent à 2,379 M€ (hors frais de personnel).

Les charges de fonctionnement (0,973 M€) comprennent notamment :

- les fournitures et prestations liées à l'entretien des espaces publics dans les parcs et jardins (0,722 M€) dont les colonnes végétalisées (0,157 M€), des jardinières végétalisées place de l'Etape (0,045 M€), la reprise des espaces verts communaux (0,023 M€), le remboursement à la métropole des frais d'entretien des espaces verts municipaux (0,095 M€), l'entretien des aires de jeux (0,027 M€) et les dépenses liées au concours international de roses (0,017 M€),
- les décorations de Noël (0,140 M€) correspondant principalement à la pose (0,128 M€) et aux consommations électriques afférentes (0,011 M€),
- l'acquisition d'équipements et fournitures pour la régie (0,016 M€),

- les charges liées à l'occupation du domaine public (0,061 M€ dont 0,025 M€ d'annulation de titres de recettes de 2021),
- et l'entretien des fontaines (0,033 M€).

Les recettes de fonctionnement (0,949 M€) sont essentiellement constituées de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (0,429 M€) et des redevances d'occupation du domaine public (0,516 M€).

En investissement, les dépenses (1,406 M€) ont concerné principalement :

- L'enfouissement des réseaux rue de l'Union (0,312 M€),
- La poursuite de l'aménagement du parc du Sanitas (0,255 M€),
- L'achat de végétaux et le fleurissement (0,148 M€),
- L'acquisition d'équipements pour le centre de production (0,131 M€),
- La plantation d'arbres sur le patrimoine resté communal (0,113 M€),
- La création et la réparation d'aires de jeux (0,102 M€),
- La mise en lumière du centre-ville (0,092 M€),
- L'aménagement du parking du gymnase Cathelineau (0,069 M€),
- Les décorations de Noël (0,040 M€),
- L'aménagement et les équipements du jardin des plantes (0,038 M€),
- L'acquisition de véhicules métiers (0,035 M€),
- La fin du réaménagement des espaces verts de la place du Martroi (0,019 M€),

Les dépenses 2022 comprennent également le remboursement par la ville des personnels qui lui sont mis à disposition par Orléans Métropole pour la gestion de la partie restée communale des espaces verts (2,047 M€).

LE STATIONNEMENT

○ **EXPLOITATION ET GESTION DU STATIONNEMENT**

Les dépenses de fonctionnement (1,146 M€) concernent essentiellement l'exploitation du parc d'horodateurs (1,020 M€), les dépenses de maintenance des équipements pour le stationnement connecté (0,017 M€) et les frais de gestion des forfaits post stationnement (FPS) pour 0,098 M€.

Les recettes de stationnement sur voirie se sont établies à 2,656 M€ pour l'année 2022 soit une diminution de 6,7 % par rapport à l'exercice 2021. Les recettes de stationnement sur voirie n'ont pas encore retrouvé leur niveau d'avant crise sanitaire (3,431 M€ en 2019).

En investissement, la ville d'Orléans a fait l'acquisition de parts d'Orléans gestion dans le cadre de la transformation de la SEM en SPL pour un montant de 0,588 M€.

○ **DEPENALISATION DU STATIONNEMENT**

La dépenalisation du stationnement est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Par cette réforme, l'amende est remplacée par un forfait post-stationnement (FPS) dont la Mairie assure dorénavant le recouvrement amiable. La réglementation prévoit que les recettes issues des forfaits post-stationnement soient reversées à la Métropole. Ce reversement s'effectue déduction faite des coûts de mise en œuvre des forfaits post-stationnement, à savoir les frais de gestion de l'ANTAI (Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions) et des coûts relatifs aux contrôles du stationnement.

Les comptes 2022 intègrent également les flux relatifs à la dépenalisation du stationnement (procès-verbaux pour non-paiement ou dépassement) :

- 0,251 M€ de dépenses de gestion des FPS remboursées par Orléans Métropole des frais de gestion, bénéficiaire de la recette de dépénalisation, affectée au financement d'actions en faveur de la mobilité.
- 0,408 M€ de recette issue des forfaits post-stationnement reversée à Orléans Métropole.

III – La transformation des quartiers

LES PROJETS D'AMENAGEMENT DANS LES QUARTIERS

La politique d'aménagement urbain s'est poursuivie en 2022 dans l'ensemble des quartiers de la Ville.

L'ambition pour le centre-ville a été réaffirmée au travers des grandes actions suivantes :

○ QUARTIER CENTRE VILLE

En 2022, la valorisation du centre historique d'Orléans se poursuit : 56 façades supplémentaires ont bénéficié de travaux de ravalement. 0,707 M€ de subventions versées ont généré 2,282 M€ d'activité économique. Désormais, ce sont 1 340 façades qui ont été rénovées dans le cadre de cette opération.

○ PROJET CENTRE VILLE

0,001 M€ pour une étude historique et des études de dendrochronologies.

○ DIVERSES ZAC :

0,026 M€ de travaux ont été réalisés pour des interventions sur diverses zones d'aménagement urbain.

○ QUARTIER CARMES MADELEINE

ZAC Carmes Madeleine : 2,081 M€ dont 0,700 M€ ont été versés par la Ville à l'aménageur (SEMDO) au titre de sa participation à la ZAC et 1,381 M€ au titre de la participation pour remise d'ouvrages.

○ QUARTIER BOURGOGNE

ZAC Bourgogne : 0,300 M€ ont été versés par la Ville à l'aménageur (SEMDO) au titre de la participation pour remise d'ouvrage pour l'aménagement du jardin Auguste de Saint Hilaire en lieu et place d'une opération immobilière abandonnée.

○ QUARTIER NORD EST

Parc de l'Etuvée : 0,418 M€ pour l'aménagement de l'entrée du parc.

○ QUARTIER NORD-OUEST

- Projet Sanitas : 0,406 M€ pour des travaux de voirie liés à l'aménagement des abords du Relais Orléanais (mise en place d'un portail et d'une clôture, branchement ENEDIS) et 0,152 M€ pour l'acquisition d'un terrain permettant l'extension du nouveau parc.

- Quartier Faubourg Bannier : 0,056 M€ pour la réalisation d'une étude urbaine sur le secteur Bannier et le quartier des Aydes.

○ QUARTIER SUD LOIRE

Résidence Dauphine : 0,050 M€ liés aux travaux de déconnexion du réseau d'eau et de diagnostics amiante réalisés en vue de la démolition des pavillons des 106 et 108 rue des Anguignis, d'aménagements complémentaires rue des Dahlias et de travaux d'achèvement de la rue des

Jacinthes.

- **AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE PATRIMONIALE ORLEANS VAL DE LOIRE**

0,300 M€ au titre du solde du versement de la Ville.

FONCIER AMENAGEMENT

En 2022, les acquisitions foncières ont représenté 1,554 M€ correspondant notamment au premier versement du prix pour l'acquisition des locaux de la Caisse d'Epargne (0,650 M€), à l'acquisition de parcelles sur la ZAC du Clos de la Fontaine (0,333 M€), à la soulte versée au Relais Orléanais (0,200 M€) et à l'acquisition des locaux de l'ancien bureau de Poste sis 101 faubourg Madeleine (0,180 M€).

Les cessions ont représenté un montant total de 0,219 M€ au titre des parcelles situées Clos de la Motte.

Il est toutefois précisé que d'autres acquisitions foncières sont imputées sur les budgets d'autres politiques publiques (préemptions et acquisitions de locaux dans les Halles Châtelet et Rives de Loire).

SERVICE ARCHEOLOGIQUE

Le service archéologique se voit confier des opérations de diagnostic et de fouilles pour les opérations menées par la Ville et ses aménageurs mais aussi par des opérateurs privés.

En 2022, 0,172 M€ ont été dépensés pour des travaux de terrassement, de matériel et d'outillage dans le cadre des diverses opérations de diagnostics et de fouilles (HPM).

Des recettes impactées ont également été perçues pour un montant de 0,925 M€, comprenant notamment la redevance archéologique pour les diagnostics de l'année précédente, les études réalisées pour divers tiers (Inrap, Conseil départemental du Loiret, Conseil départemental de la Mayenne et SRA Centre Val-de-Loire) et la facturation des fouilles réalisées pour le compte de la Semdo (HPM).

DROIT DES SOLS

Dans le cadre de la convention passée avec huit autres communes de la métropole dans le cadre de l'instruction des autorisations du droit des sols, celles-ci ont remboursé à la Ville 0,122 M€ (salaires et frais divers).

IV – Le soutien à l'emploi et au commerce

UNE POLITIQUE EN FAVEUR DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI

Les crédits 2022 ont permis de poursuivre le soutien financier à l'École de la Deuxième Chance d'Orléans Val de Loire (0,033 M€).

LE SOUTIEN AU COMMERCE (1,380 M€)

En 2022, la Ville d'Orléans poursuit son accompagnement auprès des commerçants et artisans.

Le budget de fonctionnement permet à la Ville d'Orléans de conduire les actions suivantes :

- ✓ Soutenir la commercialisation, rechercher de nouvelles enseignes et des investisseurs,

- ✓ Animer le centre-ville et les différents quartiers : braderies, événements, course de garçons de café, fête du tri, etc.
- ✓ Soutenir les actions des commerçants en soutenant l'association des Vitrites d'Orléans,
- ✓ La ville d'Orléans a lancé un ambitieux projet de restructuration et redynamisation des Halles Châtelet pour lequel elle est accompagnée depuis mars 2022 par un cabinet d'études : la Segat.

Pour 2022, en fonctionnement (0,434 M€), les réalisations ont principalement concerné :

- Un soutien à l'association Les Vitrites d'Orléans, pour :
 - Le suivi de la mise en place d'une plateforme e-commerce « jacheteaorleans.fr » (0,007 M€),
 - Le soutien annuel aux actions de communication et d'animation commerciales (0,043 M€),
- Le soutien à l'association de commerçants Eugène Turbat (0,002 M€)
- La mise en place d'animations commerciales ; Fête du tri, Braderies, Course des Garçons de café, ... (0,030 M€).
- La communication sur les événements (0,028 M€).
- D'autres dépenses liées aux loyers et taxes dus au titre des préemptions intervenues, ainsi que des charges de copropriété (0,292 M€).

Le budget d'investissement permet à la Mairie d'Orléans de conduire les actions suivantes :

- ✓ La gestion des demandes de cession de baux, de fonds de commerce et l'intervention en cas de mutations qui fragilisent le patrimoine immobilier et réduisent la diversité commerciale, par la préemption voire la rétrocession pour redynamiser des quartiers et sur des secteurs au sein du Périmètre de Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce.
- ✓ Restructurer de petits pôles commerciaux comme celui de la Galerie marchande Madeleine Rive de Loire : acquisitions de fonds de commerce, études pour travaux et commercialisation et acquisitions de murs.

Pour 2022, en investissement (0,946 M€), les réalisations ont principalement concerné :

- Acquisitions de cellules commerciales dans le cadre de la requalification des halles Chatelet (0,766 M€)
- Préemption d'une cellule commerciale 1 Place de Gaulle (0,082 M€).
- Etude des scénarii de réaménagement du centre commercial Rive de Loire (0,035 M€),
- Cession droit au bail rue des Carmes (0,034 M€),
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la restructuration des Halles Châtelet (0,018 M€),
- Indemnités des commerçants de la rue de Bourgogne (0,003 M€),

PARTIE II : L'ATTRACTIVITE D'ORLEANS

I – La culture vecteur d'attractivité

Engagée dans un processus de fort développement culturel, la Mairie, au travers de sa politique d'investissement significatif et de soutien aux projets culturels et artistiques, entend répondre aux enjeux suivants :

- affirmer Orléans comme une ville d'art, de culture et de patrimoine qui compte parmi les grandes métropoles,
- placer l'art et la culture au cœur des modes de vie des publics et en particulier sur l'espace public,
- assurer le développement des grands établissements culturels, valoriser les collections patrimoniales et faciliter l'accès aux pratiques culturelles et artistiques par le soutien aux jeunes talents, aux associations et compagnies artistiques.

LES MOYENS AFFECTES A LA POLITIQUE CULTURELLE

En 2022, pour atteindre les objectifs visés ci-dessus, les dépenses effectuées au titre de la politique culturelle se sont établies à 19,6 M€ (y compris frais de personnel), dont 1,8 M€ au titre des programmes d'investissement.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le Musée des Beaux-Arts et l'Hôtel Cabu-Musée Historique et Archéologique ont été transférés à la Métropole, dans ce cadre, une recette de 1,64 M€ a été perçue par la ville d'Orléans pour la mise à disposition du personnel des établissements transférés à Orléans Métropole.

➤ La culture au plus près des publics, les opérations sur l'espace public :

Le budget 2022 a permis de garantir la présence de l'art sur l'espace public au travers de performances, d'expositions et de propositions artistiques. La nouvelle édition du Loire Art Show (0,072 M€) a été programmée du 27 mai au 6 juin 2022, dans l'ancienne piscine du Palais des sports et a fait le plein de têtes d'affiche reconnues dans le milieu des arts urbains aux quatre coins du monde.

La 2ème édition du festival l'Eté Essentiel a animé le Campo Santo au début de l'été en proposant des spectacles touchant à tous les champs du spectacle vivant (0,263 M€).

➤ Le soutien aux partenaires culturels du territoire, institutions, associations culturelles et compagnies artistiques

- **Les structures du théâtre (2,633 M€)** : l'intégralité des subventions au fonctionnement ou aux projets a été versée en 2022 au bénéfice de la Scène Nationale, du CDNO, du CADO et du CCNO.
- **L'aide apportée aux associations et aux structures partenaires (1,661 M€)**

La contribution versée à l'Astrolabe/Polysonik, Scène de musiques actuelles, s'élève à 0,595 M€, intégrant le festival Hop Pop Hop.

L'OCI, Orléans Concours International, est désormais particulièrement reconnu au titre des grands concours internationaux. La Mairie a poursuivi son soutien en 2022 avec une subvention de 0,120 M€.

L'association Musique et Equilibre, implantée à l'Argonaute, est soutenue à hauteur de 0,085 M€ pour favoriser l'accès à la pratique musicale des habitants en particulier du quartier de l'Argonne.

Parmi les autres bénéficiaires des aides financières apportées en 2022 aux partenaires culturels, figurent aussi :

- Orléans Concerts (0,217 M€) : la subvention à l'orchestre a permis de poursuivre la relance de son activité avec intensité en 2022,
- Le 108 (0,100 M€),
- Musique municipale (0,053 M€),
- Le CERCIL (0,050 M€),
- Les autres aides attribuées au titre du soutien du secteur associatif et de la création représentent 0,442 M€.

LES ETABLISSEMENTS CULTURELS ET L'ACTION CULTURELLE

- **Le réseau des médiathèques, (0,406 M€ hors frais de personnel)** a poursuivi la modernisation de son projet et de son rapport aux usagers. Les actions culturelles s'y

développent en partenariat avec les acteurs locaux artistiques, éducatifs et sociaux. La reconquête des publics a constitué l'enjeu majeur de cette année 2022.

- **Le conservatoire, (0,301 M€, hors frais de personnel)**, s'est engagé en 2022 dans un nouveau projet valorisant les pratiques collectives, les nouvelles esthétiques artistiques, les partenariats renforcés avec les acteurs des musiques actuelles. A ce titre, il a notamment mis en œuvre le projet Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale DEMOS (0,174 M€) en partenariat avec la Cité de la musique-Philharmonie de Paris et l'Orchestre symphonique d'Orléans.
- **Les archives municipales (0,047 M€)**, grâce à l'avance gagnée les années précédentes sur la médiation numérique, le service des Archives a pu continuer à assurer son rôle de diffusion des connaissances sur l'histoire de la ville.
- **Le théâtre Gérard Philipe, (0,090 M€)**, a poursuivi sa programmation jeune public, et conforté son rôle d'accueil d'artistes au travail. La saison 2021/2022 a poursuivi la collaboration avec les partenaires du spectacle vivant, en rassemblant sous le label *GrandLe*, la programmation jeune public de l'ensemble des établissements de diffusion de la ville.
- **La Collégiale Saint-Pierre le Puellier (0,043 M€)** a proposé 3 belles expositions dont la poursuite de sa collaboration avec l'ESAD. Elle a fermé ses portes quelques semaines en fin d'année pour pouvoir réaliser quelques travaux notamment pour améliorer les conditions de présentations des expositions.

➤ **Les établissements patrimoniaux**

Pour rappel, au 1^{er} janvier 2019, le Musée des Beaux-Arts et l'Hôtel Cabu-Musée Historique et Archéologique ont été transférés à la Métropole. Les collections restant de compétence communale.

Le centre Charles Péguy (0,017 M€) a intégré le réseau des médiathèques depuis janvier 2020, l'essentiel de son fonds étant constitué des archives de Charles Péguy et d'une importante collection de presse de la Belle époque.

La Maison Jeanne d'Arc (0,008 M€) : elle a fonctionné en 2022.

Le MOBE, Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement (0,353 M€) a rouvert ses portes depuis octobre 2021 après 6 années de fermeture pour permettre des travaux de rénovation totale qui auront permis de présenter à nouveau au grand public les collections dans un environnement permettant une nouvelle mise en valeur. Durant cette année pleine, il s'est associé aux partenaires de culture scientifique du territoire pour développer le lien aux différents publics et l'attractivité de l'établissement.

RENCONTRES, DEBATS, VIE DES IDEES (0,046 M€)

Les dernières Voix d'Orléans s'étant déroulées fin 2021, 2022 a été une année de pause, qui a uniquement permis de préparer la prochaine édition des Voix d'Orléans de mars 2023.

LES INVESTISSEMENTS DANS LES ETABLISSEMENTS ET LES MONUMENTS HISTORIQUES (1,8 M€)

Le programme d'investissements culturels 2022 traduit l'ambition de développement culturel.

La totalité des établissements culturels a été concernée par des investissements importants en 2022. Ces investissements se sont répartis comme suit pour les plus importants :

- Médiathèques : installation d'un robot trieur pour le retour des documents, acquisitions de documents, numérisations du réseau et des collections travaux sur les bâtiments et acquisitions de livres (0,376 M€),
- Musée des beaux-arts : Acquisitions d'œuvres d'art et restaurations d'œuvres d'art (0,332 M€),
- Les grosses réparations dans les bâtiments culturels et les monuments historiques (0,268 M€),
- Conservatoire de musique (0,210 M€) avec notamment le début de l'étude préalable concernant sa restructuration pour 0,116 M€ et le renouvellement du parc d'instruments pour 0,051 M€,
- Le muséum – MOBE (0,206 M€) dont 0,133 M€ au titre de derniers travaux de rénovation et 0,073 M€ d'investissements courants,
- Le Carré Saint-Vincent avec le renouvellement de matériel et d'équipements (0,120 M€),
- Notre Dame de Recouvrance avec des travaux de rénovation des couvertures (0,055 M€) et des travaux de sauvegarde de l'Eglise Saint Euverte (0,022 M€).

II – La promotion du territoire et le label Ville d'Art et d'Histoire

PROMOTION DU TERRITOIRE ET LABEL VILLE D'ART ET D'HISTOIRE

En 2022, le budget (0,083 M€) a permis de poursuivre la politique de mise en valeur du patrimoine dans le cadre de son label Ville d'Art et d'Histoire. De nouvelles visites ont été proposées au public sur les thématiques des quartiers et des jardins d'Orléans.

Les actions pédagogiques à destination des scolaires ont connu un fort essor suite avec la fin des restrictions liées à la crise sanitaire. Sur l'année scolaire 2021-2022 le service a accueilli 147 classes contre 58 en 2020-2021.

Toute l'année, des actions de valorisation du Patrimoine d'Orléans, touchent un public local mais aussi extérieur afin de faire du service un outil de promotion du territoire orléanais en lien avec l'Office de tourisme :

- une offre de découverte annuelle du Patrimoine orléanais diversifiée et accessible aux publics locaux, adultes et enfants (actions de médiatisation et publications),
- une offre d'actions éducatives en direction des publics scolaires,
- des actions et supports de promotion et de connaissance du Patrimoine, notamment numériques,
- le développement d'outils de communication adaptés.

Ces actions se sont traduites pour 2022, à travers deux programmes thématiques semestriels (visites, balades, spectacles, ...), la réalisation d'actions de médiatisation lors des événements majeurs de la ville, ainsi que lors des manifestations nationales en 2022, touchant au patrimoine (Journées européennes du Patrimoine, Journées nationales de l'architecture, Journées nationales de l'archéologie, Rendez-vous au Jardin).

RELATIONS INTERNATIONALES (0,127 M€ en dépenses et 0,085 M€ en recettes) :

En 2022 après 2 ans de pandémie, les relations avec les villes jumelles ont pu reprendre progressivement et un certain nombre d'actions ont été conduites :

- Célébration du 30^{ème} anniversaire du jumelage avec Cracovie : un programme d'animations autour de cet anniversaire a été mis en place en partenariat notamment avec l'association Loire-Vistule avec des événements, des expositions, un festival du film polonais et une journée dédiée à la Pologne pendant le marché de Noël avec des ateliers pour enfants et des démonstrations d'un groupe folklorique. Une délégation de Cracovie est venue à Orléans à l'occasion des Fêtes de Jeanne d'Arc.
- Les travaux autour de la mobilité avec la ville jumelle de Münster en Allemagne se sont poursuivis et une délégation d'Orléans s'est rendue à Münster en juin.
- La coopération décentralisée avec Parakou a fait l'objet d'une nouvelle convention de partenariat sur la période 2022-2024 qui permet de poursuivre les actions initiées au cours du précédent programme, notamment en matière d'accès des populations à l'eau potable. La semaine du partenariat Orléans Parakou s'est déroulée du 21 au 27 novembre à la maison des associations. Cette année, la thématique du concours de dessin était « l'arbre de chez nous ». Orléans a accueilli une délégation de Parakou en janvier et une mission technique en février. Enfin une délégation technique d'Orléans s'est rendue à Parakou en octobre.
- Au-delà des actions conduites sur son territoire, la Ville a souhaité s'impliquer dans des projets en faveur de la préservation des espèces et des milieux naturels au niveau international. Elle a donc décidé de soutenir le projet Help Congo conduit par l'association Beauval Nature. Elle a également noué un partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) pour accompagner le projet « Agir Sénégal ».

III – Les principaux événements et animations 2022

LES FETES DE JEANNE D'ARC

La Ville a célébré en 2022 le 593^{ème} anniversaire de la délivrance d'Orléans du 29 avril au 8 mai 2022 avec les temps forts incontournables que sont :

- la Cérémonie de remise de l'épée suivie de l'entrée de Jeanne d'Arc par la Porte Bourgogne le 29 avril et de la chevauchée de Jeanne d'Arc le 1^{er} mai ; ces manifestations sont portées par l'association Orléans Jeanne d'Arc.
- Le 7 mai, à l'issue de la cérémonie de remise de l'étendard, à laquelle a participé le chanteur Luc Arbogast, dans une nouvelle ambiance aux couleurs de veillée d'armes du 7 mai 1429, était présenté le nouveau son et lumière créé pour l'occasion, suivi du retour du Set électro sur le parvis du Théâtre d'Orléans.
- Le 8 mai a ensuite fait place aux traditionnels hommages à Jeanne d'Arc, au défilé militaire et cortège commémoratif.
- Quant au Marché médiéval situé au Campo Santo, il s'est tenu du 5 au 8 mai et le campement médiéval à la Source, pour sa 6^{ème} édition, s'est déroulé le mercredi 4 mai.

Ainsi le budget réel 2022 s'est établi à 0,840 M€ en dépenses avec 0,760 M€ qui ont concerné les dépenses événementielles, 0,061 M€ ont financé la communication de l'événement et 0,019 M€ ont permis la prise en charge des frais protocolaires liés aux cérémonies et hommages. Par ailleurs, le montant des recettes s'est élevé à 0,060 M€.

Le budget d'investissement s'est monté à 0,093 M€ pour le remplacement des pavillons de la rue Jeanne d'Arc et de la rue Royale, le financement du spectacle Son et lumière 2022 et l'achat d'une nouvelle mire de la Cathédrale permettant l'exploitation des nouveaux vidéoprojecteurs laser.

BATEAU : « INEXPLOSIBLE »

Le budget présenté pour 2022 s'établit à :

- 0,041 M€ en fonctionnement avec notamment la mise en sécurité en cas de crue, l'entretien courant ainsi que les frais liés aux assurances du bateau.

- 0,116 M€ en investissement pour couvrir les dépenses liées aux travaux divers et les opérations spécifiques liées à la mise en cale sèche de l'Inexplosible pour le renouvellement de son certificat de navigation et la peinture de sa coque.

L'ANIMATION DES QUAIS

Entre juin et septembre 2022, la Mairie a proposé un programme d'animation tout public sur les quais de Loire : expositions, concerts en plein air, activités sportives, promenades en bateaux. Cette programmation a été organisée en lien avec les acteurs orléanais et les associations locales. Une nouvelle exposition photographique a été proposée sur la promenade des quais ainsi qu'une nouvelle saison de « concerts éphémères » et de la Fête des Duits. L'appel à projet de la guinguette des bords de Loire étant arrivé à la fin de la saison estivale 2021, un nouvel appel à projet a été relancé en 2022, attribué à l'association SHRUTI BOX et SAS Neuf parfait.

Le budget alloué à l'animation des quais s'est élevé à 0,129 M€ en fonctionnement et 0,007 M€ en investissement.

14 JUILLET

En amont du feu d'artifice, une retraite aux lampions a été organisée le long de la Loire depuis le quai du Châtelet. Elle permet de faire cheminer les badauds jusqu'au pont de l'Europe.

En 2022, les festivités se sont déroulées le mercredi 13 juillet autour d'un feu d'artifice tiré depuis le pont de l'Europe et sonorisé sur les têtes Sud et Nord du pont. Celui-ci a été suivi d'un bal populaire animé par un orchestre sur l'esplanade de la tête nord. Une offre de restauration et de buvette complétait le dispositif.

A l'occasion de l'édition 2021, un système de sonorisation digitale avait été expérimenté. Environ 4 000 personnes l'ont utilisé. Ce dispositif qui permet au public, réparti sur un linéaire important, de pouvoir bénéficier de la bande sonore du feu, a été de nouveau mis en place en 2022.

Les deux temps forts, feu d'artifice et bal, sont organisés par les communes de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Saint-Jean de la Ruelle et Orléans.

Le lendemain, la programmation s'est poursuivie dans le centre-ville d'Orléans par la déambulation de fanfares.

Les dépenses liées au feu d'artifice et les coûts techniques du bal sont partagés avec les villes de Saint-Jean de la Ruelle et Saint-Pryvé-Saint-Mesmin,

Au global, le budget des festivités du 13 et 14 juillet 2022 s'établit à 0,072 M€.

LE FESTIVAL DE LOIRE

En 2022, l'étude portant sur une réflexion sur l'évolution du Festival de Loire, menée par « 3^{ème} pôle » courant 2021, a été restituée à la Ville.

Afin de préparer la 11^{ème} édition du Festival de Loire, a été relancé l'appel d'offre concernant les prestations artistiques, techniques et scénographiques de l'événement, le marché « rassemblement de bateaux » étant quant à lui déjà conclu pour les éditions 2021 et 2023 avec Evénements Voiles Traditions.

Le prochain Festival de Loire se tiendra du 20 au 24 septembre 2023 et mettra à l'honneur le fleuve Saint-Laurent (Canada) à travers sa batellerie, son patrimoine, sa riche histoire fluviale et maritime, en lien avec les marins du Pays basque.

En 2022, les premières dépenses permettant de préparer l'édition 2023 s'élèvent à 0,567 M€ comprenant principalement le versement des 1^{er} acomptes pour les marchés relatifs à la

« Direction artistique et réalisation technique » et au « Rassemblement de bateaux » (à noter que ce dernier est passé dans le cadre d'un groupement de commande avec la Métropole), le soutien aux associations de marins, ainsi que des dépenses liées à la communication.

LE MARCHE DE NOËL

Afin de répondre à l'objectif d'attractivité du Centre-ville pendant cette période de fête et de création d'un parcours qui incite à la déambulation des visiteurs, le Marché de Noël 2022 a de nouveau été implanté sur 3 places centrales du Centre-ville (place du Martroi, place de la Loire et place de la République) avec, comme en 2021, la densification du nombre de chalets place du Martroi permettant de libérer le haut de la rue Royale et ainsi maîtriser les coûts de gardiennage.

Le marché de Noël 2022 a renforcé son offre commerciale alternative en favorisant les circuits courts, l'artisanat et la production locale notamment. Ce travail a été impulsé en 2021 en partenariat avec la Métropole, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la région Centre Val de Loire et la Chambre d'Agriculture du Loiret, coopérations qui ont été reconduites en 2022.

Aussi, le marché de Noël a de nouveau été construit avec l'artisanat au centre de la manifestation sur la place du Martroi. Le pôle « développement durable et producteurs locaux » a lui aussi été installé place du Martroi. Une trentaine de chalets revendeurs non alimentaires et alimentaires complétaient le dispositif au pied de la Grande Roue.

La place de la République a été uniquement dédiée à un pôle alimentaire autour du chalet du Père Noël.

La place de la Loire a construit son attractivité sur la présence d'animations ludiques (piste de luges, curling, manège) à destination des familles. Sur cette place l'offre de restauration a été assumée par les restaurateurs de la place.

Le budget de fonctionnement alloué à cette manifestation s'est élevé à 0,392 M€, (0,520 M€ en dépenses et 0,128 M€ en recettes).

Le budget d'investissement (0,003 M€) a permis la création d'un film de Noël sur la thématique 2022 (station de sports d'hiver). Ce film a été projeté pendant tout le mois de décembre sur la Cathédrale.

REGIE EVENEMENTIEL

En 2022, un budget d'investissement a été prévu afin de remplacer les vidéoprojecteurs servant à la diffusion du son et lumière estival projeté sur la Cathédrale après 5 ans d'exploitation de ce dispositif (0,585 M€). Ces crédits ont bénéficié d'un report sur l'exercice 2023 du fait des délais d'approvisionnement en matériel. Le renouvellement du matériel sera effectif fin avril 2023.

FESTIVAL DE L'ETE ESSENTIEL

L'Été essentiel (0,263 M€) : crée en 2021 pour marquer l'entrée dans l'été, la deuxième édition de ce nouveau festival, entièrement gratuit et concentré en 2022, a affiché un caractère résolument familial et animé le Campo Santo sur une durée de cinq jours.

LES COMMEMORATIONS (0,019 M€)

Les actions mémorielles en 2022 ont été les suivantes :

- Dénomination de la station de Tram Michel RICOUD à Orléans La Source
- Hommage à Jean Louis BERNARD
- Accueil de la Flamme sacrée en septembre 2022
- Dénomination de l'esplanade Serge BODARD le 21 octobre 2022

PARTIE III – LE DEVELOPPEMENT DURABLE, FIL CONDUCTEUR DE L'ACTION MUNICIPALE

L'équipe municipale d'Orléans a fait du développement durable un axe majeur de son action politique dans tous ses domaines d'intervention (éducation, culture, évènementiel, logement, transport, emploi et développement économique).

Elaboré en concertation avec les Orléanais en 2006, l'Agenda 21 de la Mairie d'Orléans a favorisé la prise de conscience collective et de nombreux projets ont rapidement été initiés, notamment l'élaboration d'un Plan Biodiversité et d'un Plan Climat Energie Territorial, d'un bilan carbone des activités municipales, d'un audit énergétique des équipements, d'une charte «objectif zéro pesticide», d'une charte de l'arbre en ville et d'un Plan Local d'Urbanisme affirmant l'identité de «ville-jardin» d'Orléans.

La Mairie poursuit un important programme de rénovation de son patrimoine, incluant un volet d'amélioration de leur performance énergétique (isolation, renouvellement des chaudières, optimisation de la régulation thermique). La Ville d'Orléans s'engage aux côtés d'Orléans Métropole dans la mise en œuvre de la feuille de route en faveur de la Transition, démarche mise en visibilité dans le cadre des Assises de la Transition qui se sont tenues en 2021.

Avec le contrat de délégation de service public Restauration Collective, la Mairie soutient l'économie locale et lutte contre l'augmentation des gaz à effet de serre en favorisant les circuits courts.

La Mairie conduit par ailleurs une politique de développement des transports doux et aménage chaque année de nouveaux itinéraires et des stationnements sécurisés pour les cyclistes ainsi que des espaces partagés entre automobiles – piétons – cyclistes (compétence transférée à Orléans Métropole à compter de 2018).

La mise en œuvre du Plan Biodiversité se poursuit avec notamment les actions réalisées pour le maintien de la Biodiversité et la restauration des Ecosystèmes, dans une perspective de stratégie «nature en ville» permettant de bénéficier de l'ensemble des services rendus par la nature, au bénéfice de la santé et de la qualité du cadre de vie des orléanais.

De plus, la Mairie facilite la création de micros-espaces verts dans les quartiers avec des jardipalettes ou jardinières mises à disposition des habitants et des associations. Lors des opérations de rénovation de l'espace public, la préservation et la recherche de nouveaux espaces verts sont prioritaires. En 2022, la Ville d'Orléans a conservé ses quatre fleurs du label Ville et Villages Fleuris.

Dans le domaine de l'eau, la Mairie poursuit ses actions de préservation et de valorisation de la ressource en eau et de protection des zones de captage (Orléans dispose de trois captages prioritaires). Aux côtés d'Orléans Métropole, la gestion efficace du service public d'eau potable avec la mise en œuvre de solutions innovantes permet de maintenir ou d'améliorer la qualité des eaux en milieu naturel.

Les actions et projets de la Mairie intègrent systématiquement les préoccupations environnementales et traduisent l'engagement politique de la municipalité en matière de développement durable.

SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE

- Démarche de développement durable (0,009 M€) : l'octroi de subventions d'associations dans le domaine du développement durable (0,007 M€), l'adhésion au Comité 21 (0,002 M€) qui est un réseau d'acteurs du développement durable en France.

- Plan Climat Air-Energie (0,065 M€) : en 2022, la ville d'Orléans, conjointement avec Orléans Métropole, lance le projet de solarisation de son patrimoine.

- Gestion de la ressource en eau (0,025 M€) : La Mairie d'Orléans verse une contribution financière obligatoire à l'Association Syndicale de la Rivière du Loiret pour l'entretien des berges lui appartenant (0,012 M€). La Ville a également réalisé des dépenses relatives à l'entretien du bras des Montées (0,005 M€), ainsi qu'une étude réglementaire sur le comblement du forage de la Saussaye (0,007 M€).

- Biodiversité (0,046 M€) : la ville d'Orléans poursuit son soutien à la préservation des insectes pollinisateurs via notamment le rucher pédagogique du jardin des plantes (0,002 M€). En 2022, la Mairie a également organisé les 24h de la biodiversité et apporté son soutien à l'organisation du Village de la Transition dans le cadre des Assises organisées par Orléans Métropole (0,044 M€).

- L'animal en ville (0,051 M€) : la politique de gestion de l'animal en ville s'est déclinée autour des actions de lutte contre la prolifération des pigeons (0,014 M€), la gestion de préfourrières (0,015 M€), le subventionnement de l'APCLO (0,010 M€) et le marché de prestations vétérinaires pour les chats errants capturés par l'APCLO (0,012 M€). 4 campagnes de captures de pigeons ont été réalisées avec l'Association des Piégeurs Agréés du Loiret (APAL), réparties sur 8 sites (4 lieux de captures au Nord de la Loire et 4 à La Source). 214 chats errants ont été capturés par l'APCLO.

LA GESTION DES RISQUES MAJEURS, LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le territoire de la Ville d'Orléans est exposé à différents risques d'origine naturelle (inondation, mouvements de terrain), climatique (tempêtes, orages, chutes de neige,...), technologique (industriels, transports de matières dangereuses et à degré moindre nucléaire) ou sanitaire (pandémie).

Dans ce cadre, de nombreuses actions ont été menées parmi lesquelles :

- L'acquisition de matériels et des formations (0,004 M€) pour les bénévoles de la réserve communale,
- Le suivi et les travaux de la carrière découverte en 2020, faubourg St Vincent (0,008 M€). Les crédits prévus au budget (0,415 M€) seront reportés puisque d'une part, le péril rue de Bourgogne qui a fortement mobilisé les équipes, et d'autre part, la mise en place de la coordination avec les propriétaires du faubourg St Vincent pour la réalisation conjointe des travaux et l'accompagnement des propriétaires dans le montage des dossiers de subvention auprès de l'Etat au titre du fonds Barnier.
- L'étude pour la création d'une salle de crise à l'Hôtel de ville (0,007 M€),
- Le conventionnement avec divers organismes de prévention des risques potentiels : le CEPRI (0,016 M€).

En 2022, des crédits exceptionnels (0,615 M€) ont été déployés par la ville d'Orléans au titre de la gestion du péril rue de Bourgogne, avec la mise en sécurité du site, le relogement des habitants, le versement d'indemnités aux commerçants, des études géotechniques et géophysiques du sous-sol.

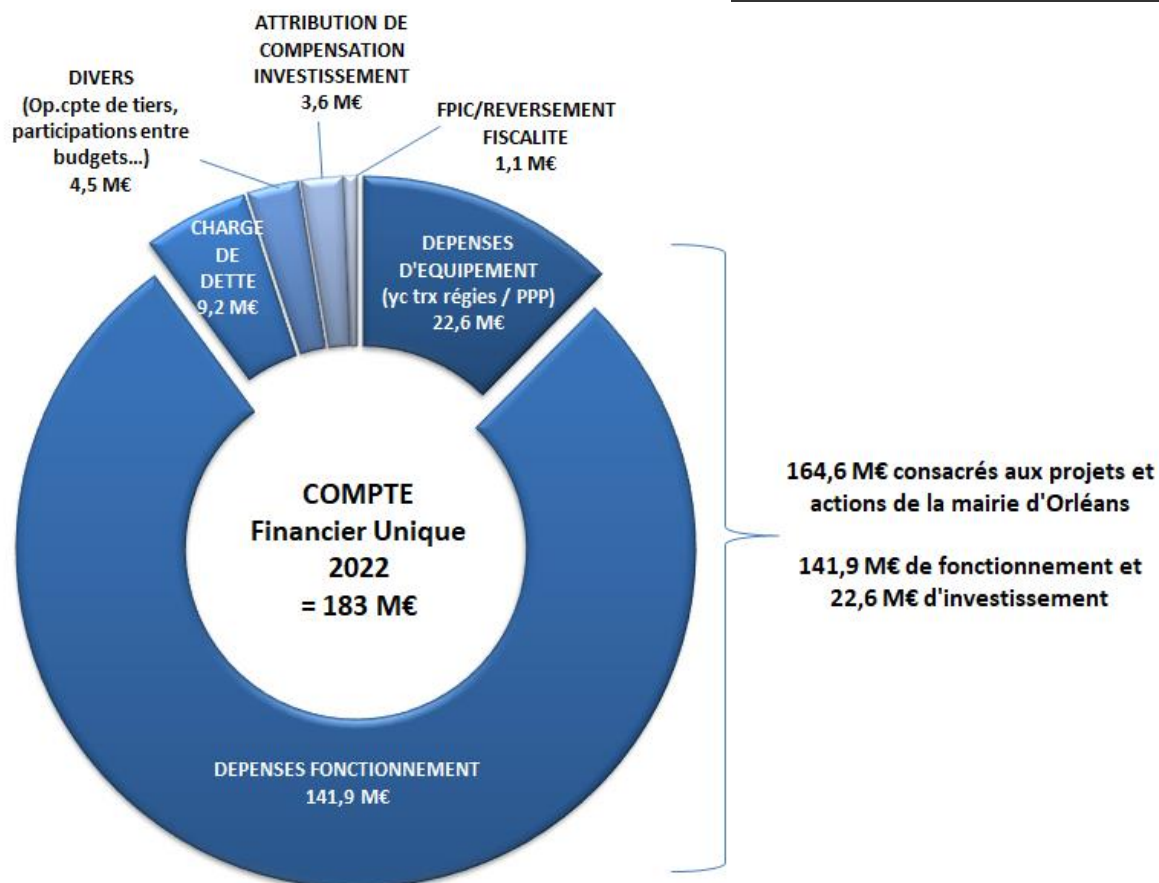
PARTIE IV – PRESENTATION CONSOLIDEE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 PAR GRANDES MASSES – budget principal et budget annexe activités spécifiques

I- Présentation budgétaire consolidée par grandes masses

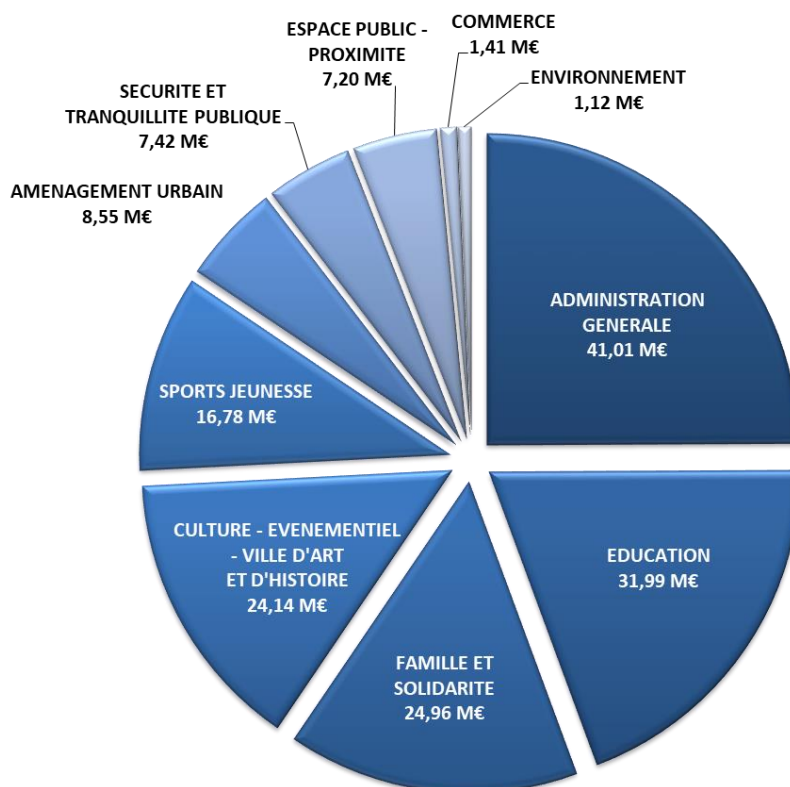
INVESTISSEMENT	CA 2021	CA/CFU 2022	Evol° %	Evol° M€
RECETTES CUMULEES	71,0 M€	65,5 M€	-7,6%	-5,4 M€
dont recettes réelles	37,7 M€	45,1 M€	19,5%	7,4 M€
dont emprunt	13,0 M€	9,0 M€	-30,8%	-4,0 M€
dont recettes d'ordre	20,2 M€	11,4 M€	-43,5%	-8,8 M€
DEPENSES CUMULEES	73,0 M€	45,0 M€	-38,3%	-28,0 M€
dont dépenses réelles - équipement (dt trx régie, PPP)	44,4 M€	22,6 M€	-49,0%	-21,7 M€
dont autres dépenses réelles (op pour cpte de tiers...)	2,1 M€	4,1 M€	97,5%	2,0 M€
dont Attribution de compensation (investissement)	3,6 M€	3,6 M€	0,0%	0,0 M€
dont remb. capital de la dette (hors PPP)	8,8 M€	8,5 M€	-2,8%	-0,2 M€
dont dépenses d'ordre	14,2 M€	6,1 M€	-56,8%	-8,1 M€
FONCTIONNEMENT	CA 2021	CA/CFU 2022	Evol° %	Evol° M€
RECETTES CUMULEES	180,2 M€	181,6 M€	0,8%	1,4 M€
dont recettes réelles	173,7 M€	175,5 M€	1,1%	1,8 M€
dont recettes d'ordre	6,5 M€	6,1 M€	-6,1%	-0,4 M€
DEPENSES CUMULEES	148,8 M€	155,5 M€	4,6%	6,8 M€
dont dépenses réelles (hors trx en régie)	136,2 M€	144,1 M€	5,8%	7,9 M€
dont dépenses d'ordre	12,6 M€	11,4 M€	-9,0%	-1,1 M€
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	136,2 M€	144,1 M€	5,8%	7,9 M€
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	173,7 M€	175,5 M€	1,1%	1,8 M€
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	58,8 M€	38,9 M€	-33,9%	-19,9 M€
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	50,7 M€	54,1 M€	6,7%	3,4 M€

Le compte financier unique 2022 présente :

- des dépenses réelles de fonctionnement de 144,1 M€ (hors travaux en régie),
- des recettes réelles de fonctionnement de 175,5 M€,
- des dépenses réelles d'investissement de 38,9 M€ (comprenant les travaux en régies et l'attribution de compensation d'investissement),
- des recettes réelles d'investissement de 54,1 M€.



Les 164,6 M€ consacrés aux projets et actions de la Mairie se répartissent de la manière suivante :



II- Présentation consolidée des équilibres financiers

CFU 2022	BUDGET PRINCIPAL	BA ACTIVITES SPECIFIQUES	CUMULS
Recettes de gestion (1)	174,2 M€	0,7 M€	174,9 M€
Dépenses de gestion (2)	142,4 M€	0,4 M€	142,9 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	31,8 M€	0,2 M€	32,1 M€
Frais financiers / PPP (4)	1,1 M€		1,1 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,2 M€		0,2 M€
Produits Exceptionnels (6)	0,3 M€		0,3 M€
Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)	30,9 M€	0,2 M€	31,1 M€
Attribution de compensation investissement (8)	3,6 M€		3,6 M€
Epargne brute corrigée AC inv (9) = (7) - (8)	27,3 M€	0,2 M€	27,5 M€
Remboursement de capital (10)	9,3 M€		9,3 M€
Epargne disponible (11) = (9) - (10)	18,0 M€	0,2 M€	18,2 M€

Le Compte Financier Unique 2022 présente un niveau d'épargne brute consolidée (après attribution de compensation d'investissement) de 27,5 M€ et d'épargne disponible de 18,2 M€.

En 2022, seul le budget principal comporte de la dette.

En consacrant la totalité de l'autofinancement brut au remboursement anticipé de sa dette, **la Ville d'Orléans pourrait rembourser sa dette bancaire en 3,3 ans, pour une durée de 10 à 12 ans habituellement admise pour les villes comparables.**

PARTIE V – EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL

Opérations Réelles En M€ - Budget Principal	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Recettes courantes de fonctionnement	165,8	171,8	174,2
Dépenses courantes de fonctionnement (hors travaux en régie)	130,9	134,4	142,4
Epargne de gestion (hors éléments exceptionnels)	34,9	37,4	31,8
Charges exceptionnelles	0,2	0,4	0,2
Produits exceptionnels (hors cession)	0,3	0,1	0,3
Epargne de gestion (y compris éléments exceptionnels)	34,9	37,1	32,0
Intérêts de la dette	1,1	1,0	1,1
Epargne brute / Autofinancement brut	33,8	36,2	30,9
Attribution de compensation investissement	3,6	3,6	3,6
Epargne brute - Après att. de compensation invest.	30,2	32,6	27,3
Remboursement du capital de la dette bancaire / non bancaire	9,2	9,5	9,3
Epargne disponible / Autofinancement net	21,1	23,1	18,0
Dépenses d'investissement	45,1	45,7	25,9
dont dépenses d'équipement (hors PPP)	43,1	43,6	21,8
Recettes propres d'investissement	14,1	11,8	16,7
dont reprise provision pour propre assureur (1068)	0,0	0,0	0,0
Emprunt d'équilibre	11,0	13,0	9,0
Résultat de l'exercice	1,1	2,2	17,7
Résultats antérieurs / Reprise résultats Parc Floral en 2018	2,7	3,8	5,9
Sous-total résultat global de clôture	3,8	5,9	23,7
Résultat global de clôture	3,8	5,9	23,7
Reports (dépenses)	17,4	16,4	24,1
Reports (recettes)	17,0	16,4	7,1
Résultat après reports	3,4	5,9	6,6
Encours dette bancaire au 31/12/N	72,0	76,2	76,7
Encours dette non bancaire au 31/12/N	14,7	14,0	13,2
Encours dette total au 31/12/N	86,7	90,2	89,9

L'exercice 2022 fait apparaître une épargne brute après attribution de compensation d'investissement de 27,3 M€ et une épargne disponible de 18 M€ en diminution par rapport à 2021, ce qui s'explique notamment par les contraintes exogènes qui ont pesé sur les dépenses de fonctionnement (évolution du point d'indice pour les dépenses de personnel et forte tension sur le coût des fluides et du gaz en particulier).

La Mairie d'Orléans a investi 22,6 M€ (y compris 0,8 M€ de PPP).

L'emprunt souscrit en 2022 représente 9 M€.

Le compte financier unique 2022 présente un résultat net positif de 6,6 M€.

Fin 2022, l'encours de dette (y compris dette PPP) de la Mairie s'établit à 89,9 M€ en baisse de 0,3 M€ par rapport à 2021.

Avec une dette de 757 € par habitant, la Ville d'Orléans présente un endettement inférieur de 32 % à l'endettement moyen pour la strate des communes de plus de 100 000 habitants appartenant à un groupement à fiscalité professionnelle unique (1 111 €/habitant - source DGCL – comptes individuels des collectivités).

Le ratio d'encours de dette / recettes réelles de fonctionnement s'établit à 51,4 % pour Orléans, contre 80,0 % pour la strate des communes de plus de 100 000 habitants, appartenant à un groupement à fiscalité professionnelle unique source DGCL - Les collectivités locales en chiffres 2021 – ratios financiers obligatoires du secteur communal par strate de population en 2020.

La capacité de désendettement d'Orléans représente 3,3 années d'épargne brute après attribution de compensation, ce qui signifie que la totalité de la dette de la Ville pourrait être remboursée en 3,3 ans, pour un indicateur communément admis entre 10 et 12 ans.

I – Les recettes de fonctionnement

Des recettes de gestion courante en hausse à périmètre constant entre 2021 et 2022

EN K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022	évolution 22/21
Impôts et taxes	112 780	111 607	109 908	109 676	114 518	116 503	1 985
Dotations et participations	33 099	32 483	32 876	33 982	33 442	32 487	-954
Autres Ressources d'exploitation	16 564	23 971	23 964	21 965	23 766	25 051	1 284
Atténuations de charges	12 247	130	111	200	83	186	103
Recettes de gestion courante	174 691	168 191	166 860	165 823	171 809	174 227	2 418
Produits financiers	0	24	27	0	0	28	28
Produits exceptionnels	6 928	2 635	6 254	154	1 349	382	-967
Reprise de provisions	84	207	254	182	31	167	136
TOTAL RECETTES REELLES	181 704	171 057	173 394	166 160	173 189	174 804	1 615
Opérations d'ordre	609	816	5 757	5 998	6 528	6 127	
TOTAL Recettes de fonctionnement	182 313	171 873	179 152	172 158	179 717	180 931	
Elements non récurrents					-236	-97	
Festival de Loire					-236	-97	
Recettes de gestion courante retraitées	174 691	168 191	166 860	165 823	171 573	174 130	2 556

Les recettes de gestion courantes apparaissent en progression de 2,418 M€ (+ 1,4 %) par rapport à 2021 :

- Les impôts et taxes progressent de 1,985 M€ :
 - + 2,467 M€ au titre des impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation sur les logements vacants et résidences secondaires)
 - + 0,111 M€ au titre des droits de mutation,
 - - 0,244 M€ au titre des rôles supplémentaires / complémentaires
 - - 0,187 M€ au titre de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)
 - et - 0,162 M€ au titre des droits de place
- Les ressources d'exploitation progressent de 1,284 M€ comprenant la progression des redevances d'occupation du domaine public et d'autres redevances, les études réalisées par le service archéologie de la ville ainsi que les remboursements de frais de personnel. Ces progressions sont compensées par la diminution des frais de mise à disposition de personnel et diverses recettes de régularisations figurant dans les comptes 2021.
- Les dotations et participations affichent une diminution de 0,954 M€.

Après retraitement du Festival de Loire (non récurrent), les recettes de gestion courantes à périmètre comparable à 2021 sont en progression de 2,556 M€.

1- Les recettes fiscales : impôts, taxes et compensations fiscales

RECETTES DE FONCTIONNEMENT en K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2022/2021	
Recettes fiscales et compensations	84 314	86 090	87 678	89 053	90 120	92 723	2,9%	2 603
<i>dont Contributions directes</i>	80 972	82 365	83 879	85 170	87 629	90 096	2,8%	2 467
<i>dont Compensations fiscales</i>	2 977	2 967	3 234	3 433	2 136	2 516	17,8%	380
<i>dont Rôles supplémentaires / complémentaires</i>	365	758	565	451	354	111	-68,8%	-244
Dotation de solidarité communautaire	1 731	1 731	1 731	1 731	1 731	1 731	0,0%	0
Taxe sur l'électricité	2 264	2 148	2 152	2 039	2 596	2 409	-7,2%	-187
Taxe additionnelle aux droits de mutation	4 160	4 742	5 668	4 830	6 423	6 534	1,7%	111
Taxe de séjour	4							0
Autres taxes (droits de place, emplacements publicitaires)	1 103	1 383	1 232	774	1 102	940	-14,7%	-162
Ss total recettes fiscales hors att. de compensation	93 578	96 093	98 462	98 428	101 974	104 338	2,3%	2 365
Attribution de compensation	22 179	18 481	14 681	14 681	14 681	14 681	0,0%	0
TOTAL Impôts et taxes	115 757	114 574	113 142	113 109	116 654	119 019	2,0%	2 365

Les impôts et taxes sont en évolution par rapport à 2021 (+ 2,365 M€ soit + 2 %).

Cette évolution s'explique principalement par la progression des impôts locaux (à taux inchangés) et compensations fiscales (+ 2,603 M€), ainsi que des droits de mutations (+ 0,111 M€)

- La fiscalité directe locale : des taux inchangés depuis 1996**

A noter : dans le cadre de la réforme fiscale conduisant à la suppression progressive de la taxe d'habitation, la taxe d'habitation n'est plus perçue par les communes et les EPCI à fiscalité propre. Ainsi la commune d'Orléans perçoit désormais la taxe foncière sur le foncier bâti auparavant perçue par le Département.

L'évolution des bases taxables de la Ville d'Orléans

En 2022, l'évolution des bases taxables résulte de la conjugaison des trois éléments suivants :

- Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, autrement dit des bases d'imposition, relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire. Codifié à l'article 1518 bis CGI, le coefficient de revalorisation forfaitaire est désormais lié au dernier taux d'inflation annuelle totale constatée. Pour 2022, ce coefficient s'est établi à 3.4 %.
- Depuis 2021, les bases taxables des locaux industriels sont abattues de 50 %, la perte de recettes qui en résulte est neutralisée par l'attribution d'une allocation compensatrice.
- Parallèlement, l'évolution des surfaces bâties constatée sur le territoire communal (extensions, constructions, démolitions) entraîne une variation physique des bases.

Le produit des contributions directes

En K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2022/2021
Bases taxables	160 428	162 980	165 603	167 949	14 669	14 342	-2,2%
Taux	20,99%	20,99%	20,99%	20,99%	20,99%	20,99%	0,0%
Lissage		7	7	1	5	5	
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants	33 674	34 217	34 767	35 254	3 084	3 015	-2,2%
Bases taxables	158 489	161 241	164 435	167 117	163 037	167 997	3,0%
Taux Orléans	29,81%	29,81%	29,81%	29,81%	29,81%	29,81%	0,0%
Taux hérité du Département					18,56%	18,56%	0,0%
Lissage		24	28	39	181	140	-22,7%
Coefficient correcteur réforme TH					5 439	5 603	3,0%
Taxe sur le foncier bâti Orléans	47 245	48 090	49 047	49 857	84 481	87 003	3,0%
Bases taxables	136	148	164	149	161	198	22,9%
Taux	39,60%	39,60%	39,60%	39,60%	39,60%	39,60%	0,0%
Lissage							
Taxe sur le foncier non bâti	54	59	65	59	64	78	22,9%
TOTAL contributions directes	80 972	82 365	83 879	85 170	87 629	90 096	2,8%

En 2022, le produit des contributions directes progresse de + 2,8 % à taux d'impôts inchangés.

Le produit total des contributions directes 2022 s'élève à 90,096 M€ (+ 2,467 M€) :

- Taxe sur le foncier bâti : 87,003 M€ dont 5,603 M€ au titre du coefficient correcteur de suppression de la taxe d'habitation
- Taxe d'habitation sur les logements vacants et résidences secondaires : 3,015 M€,
- Taxe sur le foncier non bâti : 0,078 M€

- **Les compensations fiscales :**

Les compensations fiscales versées par l'Etat aux collectivités sont la contrepartie de pertes de recettes subies par les budgets locaux à la suite de décisions nationales.

Ces compensations s'inscrivent en progression de 0,380 M€ par rapport à l'exercice 2021.

En 2022, le produit fiscal élargi de la Ville d'Orléans (produit des impôts locaux + compensations + rôles supplémentaires) augmente de 2,9 % (+ 2,603 M€) par rapport à 2021.

En K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evol° 22/21	Evol° 22/21
Impôts locaux (TH/TF)	80 972	82 365	83 879	85 170	87 629	90 096	2,8%	2 467
Compensations	2 977	2 967	3 234	3 433	2 136	2 516	17,8%	380
Rôles supplémentaires	365	758	565	451	354	111	-68,8%	-244
TOTAL	84 314	86 090	87 678	89 053	90 120	92 723	2,9%	2 603

- **Les reversements d'Orléans Métropole**

L'attribution de compensation est inchangée en 2022 et s'établit à 14,681 M€.

Par ailleurs, la ville d'Orléans verse à Orléans Métropole une attribution de compensation d'investissement pour un montant de 3,603 M€.

La dotation de solidarité communautaire (1,731 M€), dotation facultative, reste inchangée par rapport à 2021.

• Les droits de mutations, la taxe sur l'électricité, et les autres taxes

en K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evol° 22/21
Taxe sur l'électricité	2 264	2 148	2 152	2 039	2 596	2 409	-187
Taxe additionnelle aux droits de mutation	4 160	4 742	5 668	4 830	6 423	6 534	111
Autres taxes	1 103	1 383	1 232	774	1 102	940	-162
Taxe de séjour (transfert Métropole 2017)	4						
TOTAL	7 532	8 272	9 052	7 644	10 122	9 884	-238

En 2022, ces produits diminuent de 0,238 M€ (+ 2,9 %) :

- le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation est en progression de 0,111 M€ ;
- le produit de la taxe sur l'électricité baisse de 0,187 M€ ;
- le produit des autres taxes diminuent de 0,162 M€ (-0,116 M€ de droits de place et - 0,041 M€ de taxe locale sur la publicité extérieure (- 0,041 M€).

2- Les dotations et participations

Les dotations et participations s'établissent à 32,5 M€ en 2021 en diminution de près de 1 M€

En K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evol° 22/21
Dotation forfaitaire	21 178	20 927	20 706	20 648	20 437	20 353	-84
Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohesion Sociale (DSUCS)	4 055	4 410	4 711	5 067	5 371	5 673	303
Dotation nationale de Péréquation (DNP)	0	0	0	116	105	94	-10
Sous total Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	25 233	25 336	25 417	25 831	25 912	26 120	208
Dotations Spéciale Instituteurs (DSI)							
Dotation Générale de Décentralisation (DGD)	443	443	443	443	443	443	0
Autres							
Sous total Dotations	25 676	25 779	25 860	26 274	26 356	26 564	208
Etat	1 198	943	756	1 146	888	983	94
Région	122	45	111	11	80	42	-38
Département	90	41	77	144	85	30	-55
Communes	517	492	537	490	556	609	53
Groupements	2	0	5	0		3	3
Autres	2 334	2 068	2 157	2 130	2 944	1 404	-1 541
Sous total Participations	4 263	3 589	3 643	3 920	4 554	3 071	-1 483
Compensations Taxe professionnelle (DCTP)	98	0	0	0	0	0	0
Compensations Taxe d'Habitation	2 422	2 556	2 787	2 943	0	0	0
Compensations Taxe Foncière	457	411	447	490	2 136	2 498	361
Compensations perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou de publicité foncière						18	18
FCTVA de fonctionnement	184	147	139	355	392	337	-55
Autres	0	0	0	0	4	0	-4
Sous total Compensations et autres attributions	3 160	3 114	3 373	3 788	2 532	2 853	321
TOTAL Dotations et participations	33 099	32 483	32 876	33 982	33 442	32 487	-954

• Les dotations de l'Etat :

En 2022, les dotations de l'Etat apparaissent en légère hausse par rapport à 2021 :

- Dotation globale de fonctionnement (26,120 M€, en légère hausse par rapport à 2021) :
 - o Dotation Forfaitaire (20,353 M€) : en baisse de 0,084 M€ ;
 - o Dotation de Solidarité Urbaine (5,673 M€) : progression de 5,6 %, soit +0,303 M€ ;
 - o Dotation Nationale de Péréquation (0,094 M€) quasi stable à -0,010 M€.
- Dotation Générale de Décentralisation (0,443 M€, en stabilité par rapport à 2021)

Depuis 2013, la baisse des dotations de l'Etat (DGF) représente à fin 2022 une perte d'environ 10 M€ passant de 35,9 M€ à 26,1 M€.

• Les participations :

Les participations reçues accompagnent financièrement les projets et actions mis en œuvre par la Mairie.

En 2022, elles représentent 3,071 M€, en baisse par rapport à 2021. Hors éléments non récurrents (Festival de Loire), les participations sont en diminution (- 1,459 M€).

- Les aides de l'Etat (0,983 M€ soit une hausse de 0,094 M€ à périmètre constant) concernent principalement : les contrats aidés au titre des adultes-relais, les contrats uniques d'insertion, les contrats d'accompagnement dans l'emploi (0,367 M€), l'organisation des recensements et des élections (0,236 M€), la coopération décentralisée avec Parakou (0,060 M€), le conservatoire (0,241 M€), et une subvention pour les apprentis (0,033 M€).
- Les subventions versées par la région Centre (0,042 M€ en quasi stabilité (+ 0,007 M€) hors Festival de Loire pour 0,030 M€) : la coopération décentralisée avec Parakou (0,015 M€).
- Les subventions versées par le Département du Loiret (0,030 M€ en baisse de 0,015 M€ hors Festival de Loire) concerne le conservatoire (0,025 M€) et le projet Demos (0,005 M€).
- Les participations reçues des communes (0,609 M€) pour l'accueil des enfants scolarisés dans les écoles d'Orléans.
- Les autres aides et subventions reçues (1,404 M€ en baisse de 1,616 M€) correspondent principalement à des conventions de partenariat signées notamment avec la Caisse d'Allocations Familiales (accueil périscolaire et EMIS : 1,233 M€ en forte baisse apparente puisque désormais, la recette au titre du contrat enfance-jeunesse est perçue directement par le CCAS) et d'autres subventions et partenariats (0,168 M€ dont 0,060 M€ pour le festival de Loire).

3- Les autres ressources d'exploitation

En K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evol K€ 2022/2021
Redevances et recettes d'utilisation du domaine public	4 395	4 689	4 125	2 954	3 373	4 133	760
Travaux (règlement de voirie)	8	-	-	-	-	-	-
Etudes (facturation prestation serv. Archéo. Ville)	122	120	134	105	15	925	910
Recettes tarifaires en contrepartie d'un service rendu	2 746	2 996	2 859	2 508	2 454	2 937	482
Remboursement quote part de dette	2 747	-	-	-	-	-	-
Remboursement restauration scolaire conseil départemental	900	-	-	-	-	-	-
Remboursement salaires CCAS		11 313	11 006	11 248	11 431	11 847	416
autres produits	3 329	2 365	2 356	1 864	2 514	1 922	- 592
Remboursement personnel sports			216	189	184	189	5
Remboursement personnel culture			1 658	1 516	1 472	1 639	167
Sous total Produits des services, du domaines	14 246	21 483	22 356	20 384	21 443	23 591	2 148
Revenus des locations d'immeubles	1 228	719	723	502	582	772	191
Revenus des concessionnaires	1 052	578	577	622	613	558	- 54
Revenus des concessionnaires - Zenith		545					
Autres	38	647	309	457	1 129	129	- 1 000
Sous total Autres produits de gestion courantes	2 318	2 488	1 608	1 580	2 323	1 460	- 863
TOTAL DES AUTRES RESSOURCES D'EXPLOITATION	16 564	23 971	23 964	21 965	23 766	25 051	1 284
Festival de Loire					- 38	- 3	36
TOTAL DES AUTRES RESSOURCES D'EXPLOITATION RETRAITEES	16 564	23 971	23 964	21 965	23 728	25 048	1 320

En 2022, la Mairie d'Orléans a perçu 25,051 M€ de produits issus de l'occupation de son domaine public, de la tarification des services, de locations et de redevances versées par les délégataires de services publics et des remboursements de personnel mis à disposition supportés en parallèle dans les charges de personnel.

Après retraitement des éléments non récurrents (Festival de Loire) ces produits sont en hausse de 1,320 M€ (+ 5,6 %) par rapport à 2021 avec un niveau de recettes proche de celui d'avant crise sanitaire. Cette hausse s'explique par :

- les redevances d'occupation du domaine public et d'autres redevances : + 0,760 M€ comprenant les recettes d'occupation du domaine public (+ 0,384 M€), ainsi que les recettes de redevances pour les antennes téléphoniques (+ 0,210 M€) et le centre aqualudique (+ 0,172 M€) ;
- la facturation des prestations du service archéologie de la ville : + 0,910 M€
- les remboursements de personnel : + 0,588 M€ en lien essentiellement avec la revalorisation du point d'indice ainsi que d'autres contraintes règlementaires
- les recettes de tarification (EMIS, sport, jeunesse, conservatoire, autres prestations...) : + 0,482 M€ essentiellement dû à des remboursements de charges et autres redevances (+ 0,305 M€), ainsi qu'au remboursement de la taxe foncière sur les parkings (+ 0,058 M€) ;
- les autres produits : - 0,592 M€ comprenant essentiellement - 0,213 M€ au titre de remboursement de frais en 2021 pour les centres de vaccinations), - 0,109 M€ dans le cadre des frais post stationnement, ainsi que divers remboursement de frais (y compris - 0,087 M€ de remboursement d'indemnités journalières suite à un changement d'imputation du chapitre 70 au chapitre 013) ;
- les revenus des locations d'immeubles (locations de salles et baux) : + 0,191 M€
- les autres produits de gestion courantes : - 1 M€ lié à des régularisations de rattachements (- 0,321 M€) et des régularisations de factures d'avoir (- 0,542 M€) réalisés en 2021, ainsi que le résultat reversé par le budget annexe activités spécifiques au budget principal en diminution (- 0,099 M€).

4- Les atténuations de charges

En 2022, les sommes remboursées à la Ville représentent 0,186 M€ (+0,103 M€ par rapport à 2021) et correspondent à des remboursements de charges.

5- Les produits financiers, les recettes exceptionnelles et les reprises de provisions

en K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022	évol° 2022/2021
Produits financiers	0	24	27	0	-	28	28
Produits exceptionnels	6 928	2 635	6 254	154	1 349	382	- 967
Reprise de provisions	84	207	254	182	31	167	136
TOTAL	7 013	2 866	6 535	336	1 380	577	- 803

Par rapport à l'exercice 2021, les recettes exceptionnelles (0,577 M€) apparaissent en diminution de 0,803 M€ et concernent essentiellement :

- des cessions foncières (-1,062 M€ par rapport à 2021:

Opérations réalisées en 2022	Montant en K€
CESSION PARCELLES CLOS MOTTE	218
CESSION Diverses (véhicules, pièces, petits équipements...)	20
TOTAL	238

- des reprises de provisions (0,167 M€ soit + 0,136 M€).

II – Les dépenses de fonctionnement

En K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022	évolution 22/21	évolution 22/21
Charges à caractère général	32 608	29 620	30 477	27 575	31 205	35 226	12,9%	4 021
Charges de personnel	93 149	78 826	78 989	79 008	79 103	83 125	5,1%	4 022
Autres charges de gestion (dt subventions)	25 793	24 601	22 787	23 563	23 161	23 363	0,9%	202
Divers (FPIC...)	1 328	1 603	1 362	1 179	1 258	1 093	-13,1%	-165
Dépenses de gestion courante	152 877	134 650	133 615	131 326	134 728	142 807	6,0%	8 080
Charges financières	1 380	1 365	1 242	1 111	978	1 095	12,0%	117
Charges exceptionnelles	1 066	44	86	26	80	82	2,5%	2
Provisions	134	43	131	170	285	83	-70,7%	-201
TOTAL DEPENSES REELLES	155 458	136 102	135 074	132 632	136 070	144 068	5,9%	7 998
Opérations d'ordre	15 934	13 886	18 857	10 316	12 453	11 321		
Total dépenses de fonctionnement	171 392	149 988	153 931	142 948	148 523	155 389		
Elements non récurrents	0	0	0	0	-2 220	-1 676		
Festival de Loire					-1 881	-567		
Péril Bourgogne						-610		
Soutien à l'Ukraine						-99		
Travaux en régies					-339	-399		
Dépenses de gestion courante retraitées	152 877	134 650	133 615	131 326	132 508	141 132	6,5%	8 623

Les dépenses de gestion courante de fonctionnement progressent de 8,080 M€ et de 8,623 M€ hors éléments non récurrents.

Cette évolution provient principalement :

- de la masse salariale avec les impacts de l'évolution du point d'indice et autres mesures réglementaires : + 4 M€
- de la hausse des coûts des énergies (gaz notamment): + 3 M€
- des coûts de fonctionnement du centre aqualudique et du centre nautique de La Source : + 0,6 M€
- des fêtes de Jeanne d'Arc avec un retour au format d'avant crise sanitaire : + 0,5 M€
- des bourses versés aux athlètes de haut niveau au titre des JO 2024 : + 0,2 M€
- de la hausse de la subvention versée au CCAS : + 0,2 M€

1- Les charges de personnel

La poursuite de la stratégie de maîtrise de la masse salariale

Compte-tenu de son volume financier, le pilotage de la masse salariale constitue un enjeu majeur pour le budget de la ville d'Orléans. La stratégie clairement affichée de maîtrise de la masse salariale, engagée depuis plusieurs exercices, se poursuit afin de dégager des marges de manœuvre pour investir au profit des orléanais.

Mesures nationales :

Cette maîtrise de la masse salariale se fait dans un contexte national de crise où l'Etat a pris d'importantes mesures en faveur des agents publics : augmentation pour tous de la valeur du point de 3,5 % au 1^{er} juillet 2022. L'impact salarial pour la Ville d'Orléans est de 1,2 M€ pour 2022.

La mise en place d'un indice minimum, la réforme statutaire pour les catégories B et C ainsi que la mise en œuvre de la prime SEGUR pour la filière socio-éducative ont également eu un impact significatif sur la masse salariale de la Ville d'Orléans.

Mesures internes :

Afin de revaloriser les plus bas salaires, renforcer l'attractivité de la collectivité et limiter les départs des agents, une enveloppe de 0,535 M€ a été consacrée à la revalorisation des régimes indemnitaires.

D'autres mesures nouvelles sont venues en appui des politiques publiques.

- Afin d'améliorer le service aux usagers, les horaires des accueils périscolaires ont été élargis : les enfants sont désormais accueillis jusqu'à 18h30 depuis début 2022 contre 18h00 auparavant. Le coût salarial de cette mesure est de 0,112 M€.
- Enfin, dans le contexte de la guerre en Ukraine, la Ville d'Orléans s'est organisée pour accueillir des familles et faciliter leur intégration (0,162 M€).

La mobilité des agents au sein de la Ville et de la Métropole reste très encouragée. Elle permet de proposer des parcours professionnels riches et diversifiés, de fluidifier les relations entre les directions et de créer des cultures communes de manière transverse. La mobilité a également vocation à maîtriser l'évolution de la masse salariale.

Une politique affirmée en faveur de l'apprentissage

La Ville d'Orléans accompagne chaque année de nombreux jeunes engagés dans une formation en alternance. Distillée sur le large éventail des métiers de la collectivité et reposant sur l'expertise professionnelle des agents maîtres d'apprentissage et leur volonté de transmettre leur compétence, la politique en faveur de l'apprentissage a pris une dimension encore plus affirmée depuis la rentrée 2020. En 2022, la municipalité a maintenu son engagement en faveur de l'apprentissage.

L'amélioration des conditions de travail

Pour garantir de bonnes conditions de travail aux agents, un plan ambitieux relatif à la Qualité de Vie au Travail (QVT) est mené depuis 2017. Le déploiement des actions en faveur de la QVT s'est poursuivi en 2022.

Des actions en faveur de l'activité physique ont été menées pour lutter contre la sédentarité renforcée par le télétravail. Ainsi des challenges sportifs ont été proposés.

De nombreuses études de postes ont été réalisées avec une attention particulière apportée aux agents télétravailleurs.

Le pôle Facilitation du quotidien créé en 2020 a également eu un rôle essentiel en venant en appui des services en surcharge d'activité. Ce pôle, composé d'agents en transition professionnelle, a ce double objectif d'accompagnement à l'évolution professionnelle et d'appui opérationnel aux services.

Enfin, les actions sociales ont été multipliées avec la mise en place du forfait mobilité durable pour les agents utilisant les mobilités douces.

La Comparaison du compte administratif de 2021 et le compte administratif/CFU de 2022

La comparaison entre les exercices 2021 et 2022 fait apparaître une évolution des dépenses de personnel à hauteur de + 5,08 %.

M€	CA 2020	CA 2021	CA/CFU 2022
Principal	79,008	79,103	83,124
<i>Evolution</i>		<i>0,12%</i>	<i>5,08%</i>

La structure de la masse salariale a évolué de manière significative :

➤ Principaux effets d'augmentation :

- effet GVT : + 0,667 M€,
- augmentation de la valeur du point : + 1,225 M€,
- réforme des catégories C et B, indice minimum et prime SEGUR: + 0,528 M€,
- augmentation de la contribution transport : + 0,037 M€,
- mise en place du forfait mobilité : + 0,017 M€,
- élections présidentielles et législatives : + 0,206 M€,
- accueil Ukraine : + 0,162 M€,
- périscolaire: amplitude horaires élargis : + 0,112 M€,
- augmentation du temps de travail des agents d'entretien des écoles et des référents relais : + 0,307 M€,
- revalorisation du dispositif indemnitaire : + 0,535 M€,
- renfort conseillers usagers : + 0,063 M€,
- mode de garde du jeune enfant (dispositif réglementaire) : + 0,072 M€,
- fluctuation des effectifs : + 0,479 M€.

➤ Principaux effets atténuateurs :

- élections départementales et régionales : - 0,135 M€,
- fête de Loire : - 0,060 M€,
- fermeture de la piscine du palais des sports : - 0,195 M€.

2- Les charges de gestion : charges à caractère général et autres charges de gestion courante

M€	2020	2021	2022	évol° 22/21	évol° 22/21
Charges à caractère général	27 575	31 205	35 226	13%	4 021
Autres charges de gestion (dt subventions)	23 563	23 161	23 363	1%	202
Charges de gestion	51 138	54 366	58 589	8%	4 223
Elements non récurrents	-922	-2 215	-1 673		
Festival de Loire	-539	-1 876	-565		
Péril Bourgogne			-610		
Soutien à l'Ukraine			-99		
Travaux en régies	-383	-339	-399		
Charges de gestion après retraitements	50 216	52 152	56 916	9,1%	4 764

En 2022, les charges de gestion courante représentent 58,589 M€, en évolution de 4,223 M€ à périmètre constant et de 4,764 M€ après retraitement des dépenses non récurrentes (Festival de Loire, Péril rue de Bourgogne, soutien à l'Ukraine et les travaux en régies).

Il convient de préciser que cette évolution résulte principalement d'une année 2022 fortement impactée par l'inflation avec notamment la hausse des coûts de l'énergie.

Les principales évolutions entre 2021 et 2022 concernent :

- les dépenses d'énergies : gaz, électricité, combustibles et carburant (+ 2,979 M€) ;
- les Fêtes de Jeanne d'Arc (+ 0,452 M€) avec un retour au format d'avant crise sanitaire.
- les coûts de fonctionnement du centre aqualudique (+ 0,329 M€) ;
- les coûts de fonctionnement du centre nautique de La Source (+ 0,249 M€) ;
- les bourses versées aux athlètes de haut niveau au titre des JO 2024 (+0,237 M€) ;
- l'évènement Eté Essentiel (+ 0,117 M€) ;
- les dépenses du service archéologie d'Orléans (+ 0,072 M€) ;
- les dépenses de taxes foncières (+ 0,060 M€) ;

Les subventions de fonctionnement versées par la Mairie notamment au CCAS, ainsi qu'aux clubs et associations soutenus financièrement par la Mairie représentent un montant total de 21,556 M€.

Subventions de fonctionnement versées (en K€)	2021	2022	Evol° 22/21
Subv. de fonct. C.C.A.S	8 543	8 743	200
Subv. de fonct. C.C.A.S - Reussite éducative	48	48	-
Subv. Équilibre budget annexe activités spécifiques	137	224	86
sous-total subventions de fonctionnement aux organismes publics	8 729	9 015	286
Subv. fonct autres organismes privés	12 828	12 541	- 287
Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	12 828	12 541	- 287
TOTAL Subventions de fonctionnement	21 557	21 556	- 1

Organismes bénéficiant en 2022 de subventions de fonctionnement de plus de 75 000 € :

Organisme	Montant 2022
CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIAL	8,791 M€
ASELQO	2,423 M€
SCENE NATIONALE ORLEANS	1,732 M€
ANTIROUILLE	0,631 M€
CADO CENTRE NATIONAL DE CREATION	0,416 M€
ORLEANS CONCERTS	0,359 M€
USO LOIRET JUDO JUJITSU	0,337 M€
OGEC STE CROIX ST EUVERTE	0,302 M€
ESCALE	0,291 M€
OGEC SAINT MARCEAU	0,272 M€
CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL	0,238 M€
CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL D ORLEANS	0,230 M€
MUNICIPALE ORLEANS GYMNASTIQUE	0,225 M€
OGEC SAINT CHARLES	0,218 M€
OGEC SAINT PAUL BOURDON BLANC	0,181 M€
OGEA SAINT MARC SAINT AIGNAN	0,179 M€
ORLEANS LOIRET BASKET ASSOCIATION	0,156 M€
RUGBY CLUB ORLEANS	0,155 M€
COOP SAINT VINCENT PRIM ET MATER	0,150 M€
ETUDIANT CLUB ORLEANS VOLLEY	0,136 M€
ASSO SPORTIVE DES PTT ORLEANS	0,134 M€
ORLEANS CONCOURS INTERNATIONAL	0,120 M€
CERCLE D ESCRIME ORLEANAIS	0,115 M€
ASSOCIATION DES JEUNES DU LAOS ET LEURS AMIS	0,111 M€
RELAIS ORLEANAIS	0,101 M€
LE 108	0,100 M€
LA VIE DEVANT SOI	0,100 M€
DEFI - DIALOGUE EXPRESSION FORMATION INSERTION	0,096 M€
ASSOCIATION MAISON MEDICALE ORLEANS CENTRE	0,091 M€
MUSIQUE ET EQUILIBRE	0,085 M€
JAM - JEUNESSE ET ARTS MARTIAUX	0,083 M€
ECO CJF ATHLETISME	0,076 M€
TOTAL	18,634 M€

3- La contribution au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

La contribution de la Ville d'Orléans s'élève en 2022 à 0,907 M€ contre 0,987 M€ en 2021 soit une baisse de 0,080 M€.

4- Les autres charges de fonctionnement

en K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022	évolution 22/21
Charges financières	1,380	1,365	1,242	1,111	0,978	1,095	0,117
Charges exceptionnelles	1,066	0,044	0,086	0,026	0,080	0,082	0,002
Provisions*	0,134	0,043	0,131	0,170	0,285	0,083	-0,201
TOTAL Autres charges de fonctionnement	2,581	1,452	1,459	1,306	1,342	1,260	-0,082

* Depuis 2006, les provisions sont effectuées selon la méthode semi-budgétaire et constatées en dépenses réelles de fonctionnement

➤ Les frais financiers :

La hausse des taux d'intérêt amorcée en 2022 a pesé sur les frais financiers 2022 qui s'établissent à 1,095 M€ en progression de 12 % (+0,117 M€). Cet impact reste néanmoins limité grâce au faible endettement de la Ville.

Fin 2022, le taux d'intérêt moyen de la dette de la Ville d'Orléans s'établit à 2,31%, contre 1,01 % en 2021.

➤ Les charges exceptionnelles / Provisions :

Les charges exceptionnelles sont stables (+ 0,002 M€) et correspondent à des titres annulés sur exercices antérieurs.

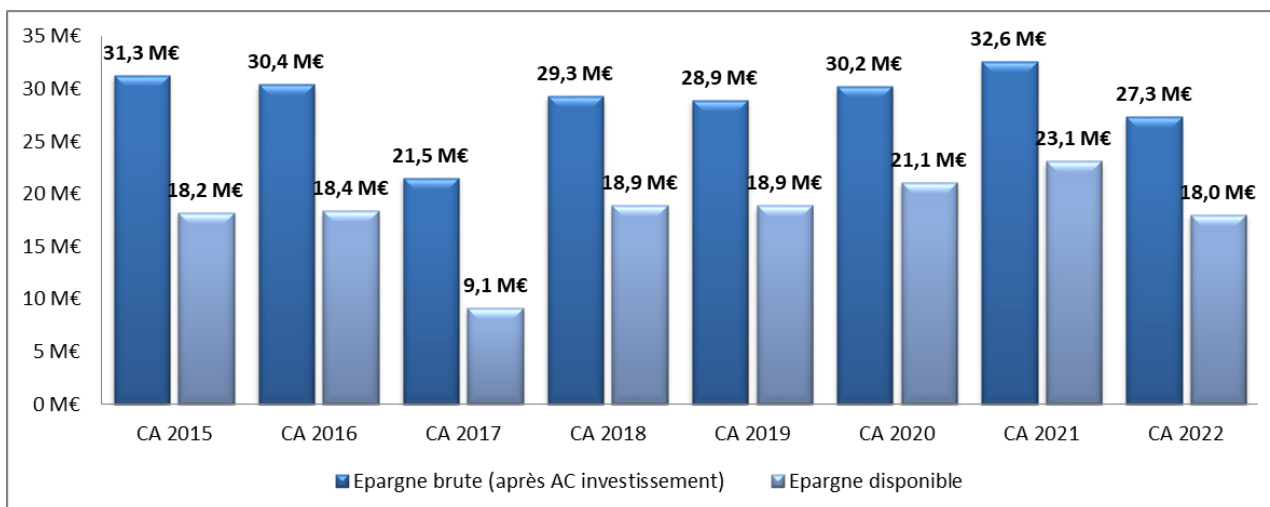
Les provisions s'élèvent à 0,083 M€ en 2022 contre 0,285 M€ en 2021.

III – L'autofinancement

Opérations Réelles En M€ - Budget Principal

	CA 2020	CA 2021	CA/CFU 2022
Recettes courantes de fonctionnement	165,8	171,8	174,2
Dépenses courantes de fonctionnement (hors travaux en régie)	130,9	134,4	142,4
Epargne de gestion (hors éléments exceptionnels)	34,9	37,4	31,8
Charges exceptionnelles	0,2	0,4	0,2
Produits exceptionnels (hors cession)	0,3	0,1	0,3
Epargne de gestion (y compris éléments exceptionnels)	34,9	37,1	32,0
Intérêts de la dette	1,1	1	1,1
Epargne brute / Autofinancement brut	33,8	36,2	30,9
Attribution de compensation investissement	3,6	3,6	3,6
Epargne brute - Après att. de compensation invest.	30,2	32,6	27,3
Remboursement du capital de la dette bancaire / non bancaire	9,2	9,5	9,3
Epargne disponible / Autofinancement net	21,1	23,1	18
Dépenses d'équipement	43,1	43,6	21,8

En 2022, l'épargne brute après attribution de compensation s'élève à 27,3 M€ et l'épargne disponible à 18 M€, en baisse de 5,1 M€ par rapport à 2021 en raison notamment des contraintes exogènes qui ont pesé sur les dépenses de fonctionnement (évolution du point d'indice et forte tension sur les coûts des fluides).



Au cours de l'année 2017, des transferts de compétences majeurs ont été mis en place, c'est pourquoi au regard des autres exercices, celui-ci fait apparaître des épargnes atypiques.

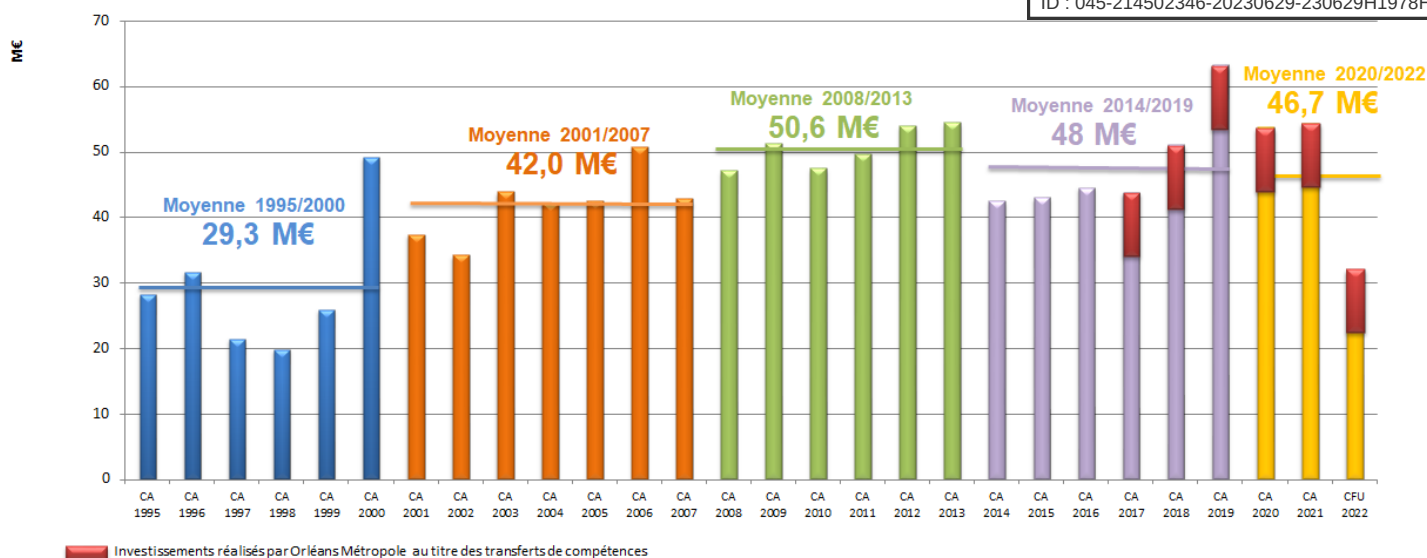
IV – Les dépenses d'investissement et leur financement

En 2023, la Mairie d'Orléans a réalisé 22,6 M€ de dépenses d'équipement (dont PPP Chardon) :

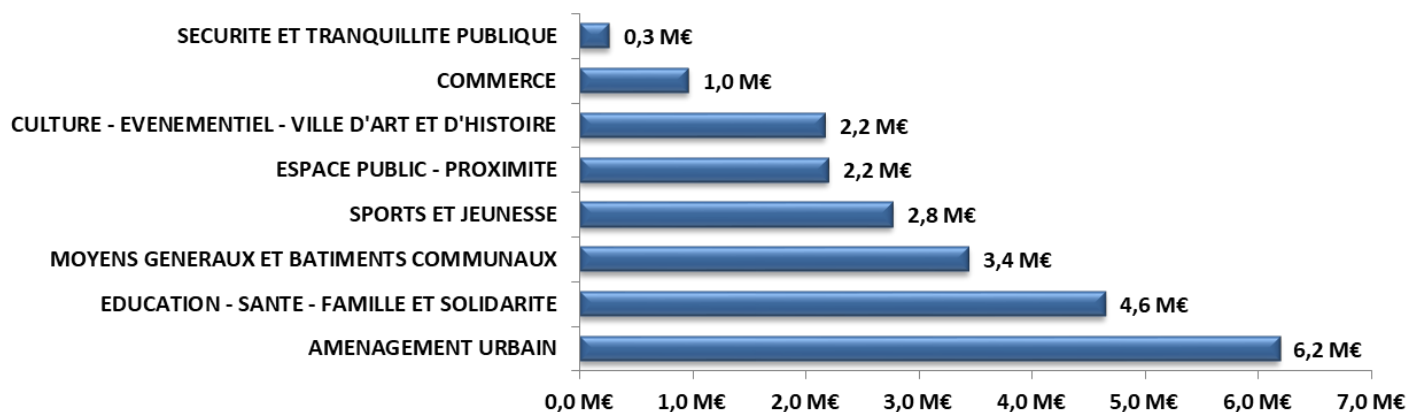
- 19,1 M€ de dépenses réalisées sur le patrimoine de la Ville ;
- 2,3 M€ de subventions d'équipement versées dont 0,3 M€ de fonds de concours à Orléans Métropole au titre de la politique espace public – voirie transférée ;
- 0,8 M€ de remboursement du capital de la dette lié au PPP Chardon ;
- 0,4 M€ de fouilles archéologiques réalisées en régie par le service d'archéologie municipal.

A ces investissements, il convient d'ajouter 8,3 M€ réalisés par Orléans Métropole au titre de la politique espace public – voirie transférée (hors fonds de concours) ainsi que 0,9 M€ de participations financières soit un effort d'investissement global pour les Orléanais de 31,9 M€.

Le niveau d'investissement de la ville s'affiche en recul par rapport aux exercices antérieurs et s'explique par une gestion prudente au regard du contexte économique et des tensions sur les dépenses de fonctionnement comme d'investissement avec le coût des matières et les délais d'approvisionnement mais aussi par le temps nécessaire à la maturation de projets très structurants tel que la rénovation des Halles Chatelet par exemple. Cela se traduit également par des restes à réaliser sur l'exercice 2023.

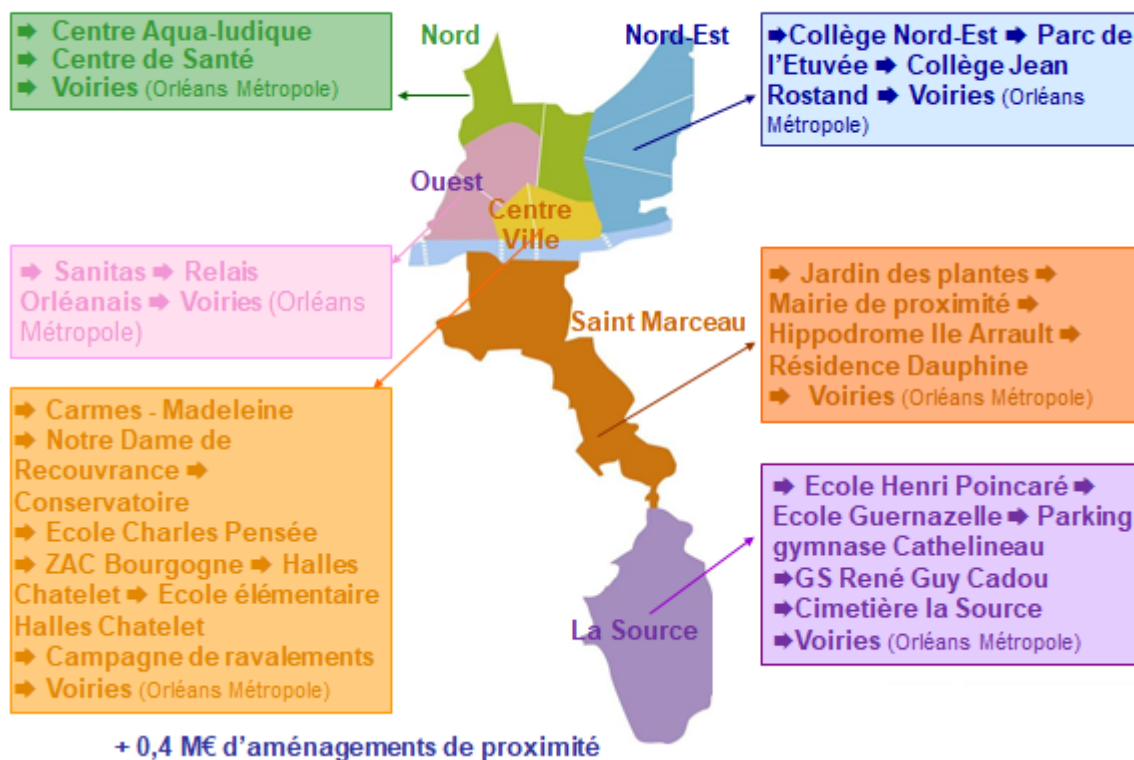


Répartition des 22,6 M€ d'équipement



La liste détaillée des dépenses d'équipement figure en annexe du présent rapport

2022 : les principaux projets par quartier



➤ Le financement des dépenses d'investissement (équipements et autres)

En 2022, la part de financement par emprunt représente 35 % des recettes d'investissement, la Ville ayant anticipé la souscription d'un emprunt pour bénéficier de conditions financières avantageuses, négocié en 2021 permettant de se couvrir de manière optimisée dans le contexte de hausse des taux d'intérêts.

Les recettes définitives mobilisées pour le financement de l'ensemble des investissements, et qui constituent l'autofinancement élargi, comprennent :

- l'épargne disponible issue de la section de fonctionnement (69 %),
- le FCTVA et la taxe d'aménagement (27 %),
- les subventions (24 %),
- le produit des cessions (1 %).

Les subventions reçues

Les subventions d'équipement obtenues par la Mairie d'Orléans sont le résultat de partenariats renforcés et de la recherche assidue de sources pérennes de financement.

Les subventions d'investissement perçues en 2022 s'élèvent à 5,870 M€. A ces subventions d'équipement, il convient d'ajouter 0,408 M€ au titre du remboursement par la Métropole des frais de gestion du forfait post stationnement.

Les subventions perçues en 2022 proviennent :

- de l'Etat (2,522 M€) avec notamment le contrat de relance logement (0,794 M€), le centre aqualudique (0,315 M€), la rénovation du centre nautique de La Source (0,313 M€), la création du cimetière de La Source (0,278 M€), la maison de santé Saint Marceau (0,273 M€) ainsi que la réhabilitation de l'école élémentaire René Guy Cadou (0,250 M€) ;

- de la Région Centre (2,907 M€) avec principalement la restructuration du MOBE (1,301 M€), la rénovation du centre nautique de La Source (0,977 M€) et les travaux d'isolation du groupe scolaire Romain Rolland (0,556 M€) ;
- du Département du Loiret (0,433 M€) dont la restructuration du MOBE (0,240 M€), le terrain hybride de La Source (0,074 M€), les grosses réparations des bâtiments culturels (0,047 M€) et les travaux de la mairie de proximité de Saint Marceau (0,046 M€) ;
- d'autres organismes (0,007 M€).

Les autres recettes

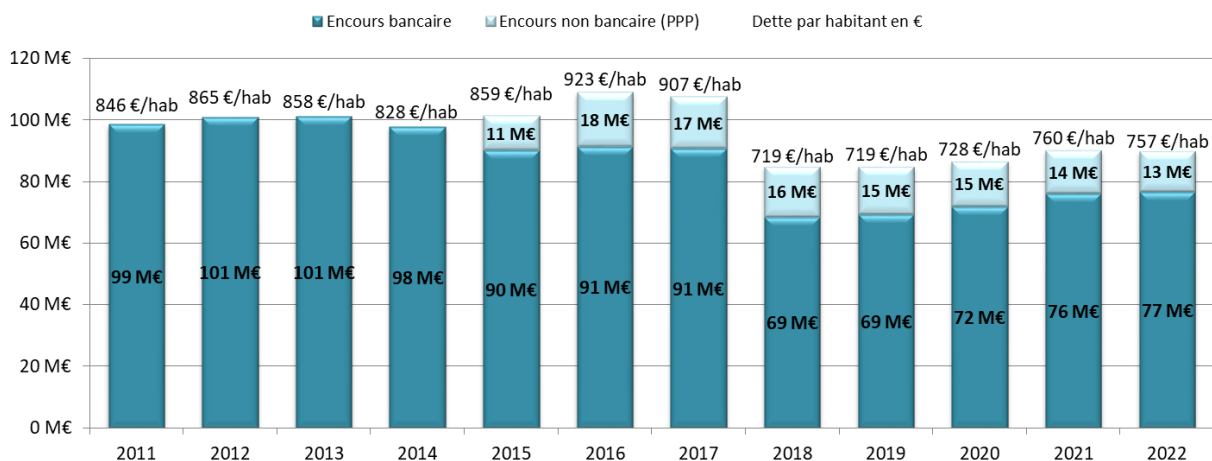
Le Fonds de Compensation de la TVA a représenté 3,826 M€.

La taxe d'aménagement locale d'urbanisme s'est établie à 3,085 M€.

➤ La dette

Fin 2022, l'encours total de dette de la Ville d'Orléans s'établit à 89,9 M€.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA/CFU 2022
Dette bancaire au 31/12/N	90,7 M€	68,7 M€	69,4 M€	72,0 M€	76,2 M€	76,7 M€
Dette non bancaire PPP au 31/12/N	16,9 M€	16,2 M€	15,4 M€	14,7 M€	14,0 M€	13,2 M€
Encours de dette au 31/12/N	107,6 M€	84,9 M€	84,9 M€	86,7 M€	90,2 M€	89,9 M€
Dette par habitant en €	907 €	719 €	719 €	728 €	760 €	757 €
Dette par hbt de la strate (+100 000 hab hors Paris) en €	1 151 €	1 112 €	1 093 €	1 106 €	1 111 €	NC



(*) Au 01/01/2018, la dette espace public est transférée à Orléans Métropole pour 20,3 M€

EVOLUTION DE LA DETTE BANCAIRE

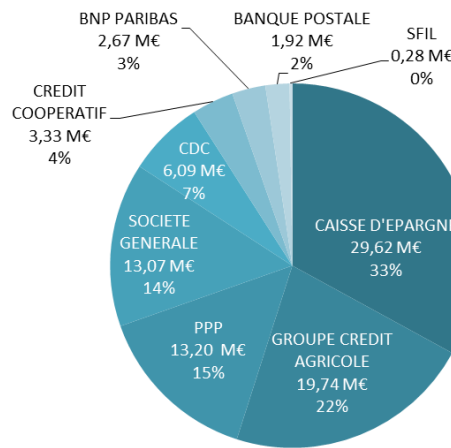
L'encours de dette bancaire de la Ville d'Orléans s'établit à 76,7 M€ à fin 2022 en augmentation de 0,5 M€ par rapport à 2021. Il est constitué de 49,5 % de prêts à taux fixe et de 50,5 % de prêts à taux variable.

EVOLUTION DE LA DETTE PPP

Fin 2022, la dette PPP pour le financement de la construction du groupe scolaire Bénédicte Maréchal et du gymnase Georges Chardon, dans le quartier Saint Marceau, s'élève à 13,2 M€, en diminution de 0,8 M€ par rapport à 2021.

REPARTITION DE LA DETTE PAR PRETEUR

A fin 2022, la dette de la Ville se répartit ainsi que suit entre les partenaires financiers :



Typologie de la répartition de l'encours de dette

La Ville d'Orléans est faiblement endettée, par ailleurs, cette dette est intégralement constituée de prêts traditionnels à taux fixes ou à taux variables et ne comprend aucun emprunt toxique. Selon les critères de la charte GISSLER (classification des prêts des collectivités selon leur niveau de risque), 100 % de l'encours de dette bancaire de la Ville est classé en 1A, catégorie correspondant au niveau de risque le plus faible et à un encours de dette sécurisé.

PARTIE VI – EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET ANNEXE ACTIVITES SPECIFIQUES

Ce budget regroupe les activités dont la réglementation impose l'individualisation :

- le magazine municipal,
- la gestion des locaux du Centre Chorégraphique National, de la salle Pierre Aymé Touchard et de la salle des musiques actuelles,
- les locaux loués à des entreprises,
- le service mutualisé d'instruction des documents d'urbanisme.

Les activités comptabilisées dans ce budget annexe sont équilibrées par leurs recettes propres, ainsi que par une subvention du budget principal pour l'activité de magazine municipal.

En 2022, la subvention d'équilibre s'élève à 0,224 M€.

Le résultat de l'exercice 2022 pour ce budget annexe s'établit à 0,177 M€ en fonctionnement et à 2,516 M€ en investissement, y compris résultats antérieurs.

Annexe : Principaux investissements réalisés en 2022, par politique publique :

Libellé opération	Montant
CARMES MADELEINE ZAC	2,081 M€
RESERVES FONCIERES	1,554 M€
RAVALEMENTS CAMPAGNE OBLIGATOIRE	0,801 M€
PROJET DU SANITAS	0,559 M€
PARC DE L'ETUVEE	0,418 M€
ARCHEOLOGIE	0,315 M€
ZAC BOURGOGNE	0,300 M€
QUARTIER FAUBOURG BANNIER	0,056 M€
RESIDENCE DAUPHINE CHARDON	0,050 M€
DIVERS AMENAGEMENT URBAIN	0,051 M€
AMENAGEMENT URBAIN	6,2 M€

Libellé opération	Montant
GROSSES REPARATIONS BATIMENTS SCOLAIRES 1ER DEGRE	0,743 M€
CENTRE DE SANTE	0,528 M€
PPP DAUPHINE CHARDON	0,524 M€
ACCESSIBILITE DES HANDICAPES BATIMENTS PUBLICS	0,322 M€
AMENAGEMENT DES COURS D'ECOLE	0,304 M€
AMENAGEMENT CLASSES ECOLES	0,297 M€
MAISON DE LA DEFICIENCE VISUELLE	0,250 M€
ECOLE GUERNAZELLES - MENUISERIE	0,225 M€
EQUIPEMENT INFORMATIQUE DES ECOLES	0,146 M€
EQUIPEMENT SCOLAIRE JEUX	0,138 M€
REHABILITATION ECOLE ELEMENTAIRE RENE GUY CADOU - RESTAURANT	0,137 M€
EQUIPEMENT SCOLAIRE MOBILIER SCOLAIRE	0,129 M€
ANCIEN COLLEGE BOLIERE - AMENAGEMENT LOCAUX SCOLAIRES	0,114 M€
EPICERIE SOLIDAIRE LA SOURCE	0,100 M€
REHABILITATION ECOLE ELEMENTAIRE RENE GUY CADOU - MENUISERIES	0,085 M€
RENOVATION ECOLE CHARLES PENSEE	0,076 M€
PROGRAMME RENOVATION THERMIQUE - ECOLE ELEMENTAIRE JEAN ZAY	0,073 M€
PROGRAMME RENOVATION THERMIQUE ECOLE ELEMENTAIRE CHATELET	0,071 M€
DIVERS EDUCATION - SANTE - FAMILLE ET SOLIDARITE	0,387 M€
EDUCATION - SANTE - FAMILLE ET SOLIDARITE	4,6 M€

Libellé opération	Montant
GROSSES REPARATIONS IMMEUBLES COMMUNAUX - MPA	1,136 M€
TRAVAUX ECONOMIES ENERGIES SUR CHAUFFAGE ET CLIMATISATION	0,334 M€
POSTES DE TRAVAIL	0,283 M€
CHAUFFAGE RENOUVELLEMENT P3	0,226 M€
CREATION CIMETIERE LA SOURCE	0,218 M€
ACQUISITION ET RENOUVELLEMENT VEHICULES	0,144 M€
TELEPHONIE FIXE ET MOBILE	0,139 M€
REFECTION LOCAUX ASSOCIATIFS	0,100 M€
REHABILITATION COLLEGE J. ROSTAND NECOTIN MEDIATHEQUE EST	0,080 M€
AMENAGEMENT CIMETIERES	0,070 M€
AMENAGEMENT BATIMENTS COMMUNAUX HYGIENE SECURITE	0,065 M€
REHABILITATION COLLEGE J. ROSTAND NECOTIN	0,064 M€
RENOVATION DES ASCENSEURS	0,053 M€
RESEAU DE FIBRES OPTIQUES	0,053 M€
DIVERS MOYENS GENERAUX ET BATIMENTS COMMUNAUX	0,477 M€
MOYENS GENERAUX ET BATIMENTS COMMUNAUX	3,4 M€

Libellé opération	Montant
CNFPT - ACQUISITION	0,575 M€
GROSSES REPARATIONS - BATIMENTS SPORTIFS ET LOISIRS	0,518 M€
CENTRE AQUALUDIQUE	0,381 M€
PPP DAUPHINE CHARDON	0,275 M€
RENOVATION GYMNASSE GASTON COUTE	0,229 M€
EQUIPEMENT SERVICE DES SPORTS	0,207 M€
REMISE EN ETAT DIVERS EQUIPEMENTS	0,151 M€
EQUIPEMENTS CLUBS SPORTIFS	0,127 M€
HIPPODROME ILE ARRAULT	0,058 M€
ACHAT MATERIEL ASELQO	0,051 M€
EQUIPEMENT ASELQO	0,050 M€
DIVERS SPORTS ET JEUNESSE	0,146 M€
SPORTS ET JEUNESSE	2,8 M€

Libellé opération	Montant
ACTION DE PROXIMITE (CAQ)	0,387 M€
ENFOUISSEMENT RUE DE L'UNION - ORLEANS	0,312 M€
PARC DU SANITAS	0,255 M€
ACTION PROXIMITE BUDGET PARTICIPATIF	0,133 M€
ESPACES VERTS - EQUIPEMENTS MATERIELS	0,131 M€
ARBRES D'ALIGNEMENTS - ECOLES	0,113 M€
ESPACE PUBLIC - AIRES DE JEUX - ENTRETIEN	0,102 M€
TRAVAUX MAIRIE QUARTIER ST MARCEAU	0,096 M€
MISSION LUMIERE	0,092 M€
FLEURISSEMENT	0,080 M€
PARKING GYMNASSE CATHELINEAU	0,069 M€
CLIMAT AIR ENERGIE	0,065 M€
DIVERS ESPACE PUBLIC - PROXIMITE	0,364 M€
ESPACE PUBLIC - PROXIMITE	2,2 M€

Libellé opération	Montant
GROSSES REPARATIONS - DIVERS BATIMENTS CULTURELS	0,255 M€
MEDIATHEQUE ACQUISITION LIVRES DISQUES	0,237 M€
ENRICHISSEMENT COLLECTIONS DU MUSEE	0,207 M€
ENRICHISSEMENT RESTAURATION COLLECTIONS	0,125 M€
CARRE ST VINCENT - RENOUVELLEMENT MATERIEL ET MOBILIER	0,120 M€
BATEAU INEXPLOSIBLE	0,116 M€
RESTRUCTURATION ET EXTENSION CONSERVATOIRE	0,116 M€
FETES DE JEANNE D ARC 20XX	0,093 M€
RESTRUCTURATION MUSEUM	0,092 M€
MEDIATHEQUE	0,078 M€
CONSERVATOIRE	0,074 M€
MOBE - INVESTISSEMENT COURANT	0,073 M€
NUMERISATION RESEAU DES BIBLIOTHEQUES	0,059 M€
NOTRE DAME DE RECOUVRANCE	0,055 M€
EQUIPEMENT EVENEMENTIEL	0,051 M€
DIVERS CULTURE - EVENEMENTIEL - VILLE D'ART ET D'HISTOIRE	0,421 M€
CULTURE - EVENEMENTIEL - VILLE D'ART ET D'HISTOIRE	2,2 M€

Libellé opération	Montant
REQUALIFICATION SECTEUR HALLES CHATELET	0,530 M€
OPERATION CHATELET	0,254 M€
PREEMPTION - 1 PLACE DE GAULLE - ORLEANS	0,082 M€
GALERIE MARCHANDE RIVE DE LOIRE	0,035 M€
DIVERS COMMERCE	0,065 M€
COMMERCE	1,0 M€

Libellé opération	Montant
VIDEO PROTECTION	0,179 M€
ACQUISITION ET RENOUVELLEMENT VEHICULES	0,036 M€
GROSSES REPARATIONS MATERIEL ROULANT	0,018 M€
SECURISATION DES BATIMENTS PUBLICS	0,017 M€
DIVERS SECURITE - TRANQUILLITE PUBLIQUE	0,016 M€
SECURITE ET TRANQUILLITE PUBLIQUE	0,3 M€
TOTAL GENERAL	22,6 M€